

Deux centres d'achats à Bromont? Un deuxième projet soumis au conseil

BROMONT (JdB) — La construction d'un centre commercial fait partie des mesures susceptibles d'accroître les revenus et contenues dans le plan de redressement soumis, il y aura bientôt un an, par la ville de Bromont au ministre des Affaires municipales. C'est dire l'intérêt que soulève auprès du conseil l'implantation prochaine d'un centre commercial.

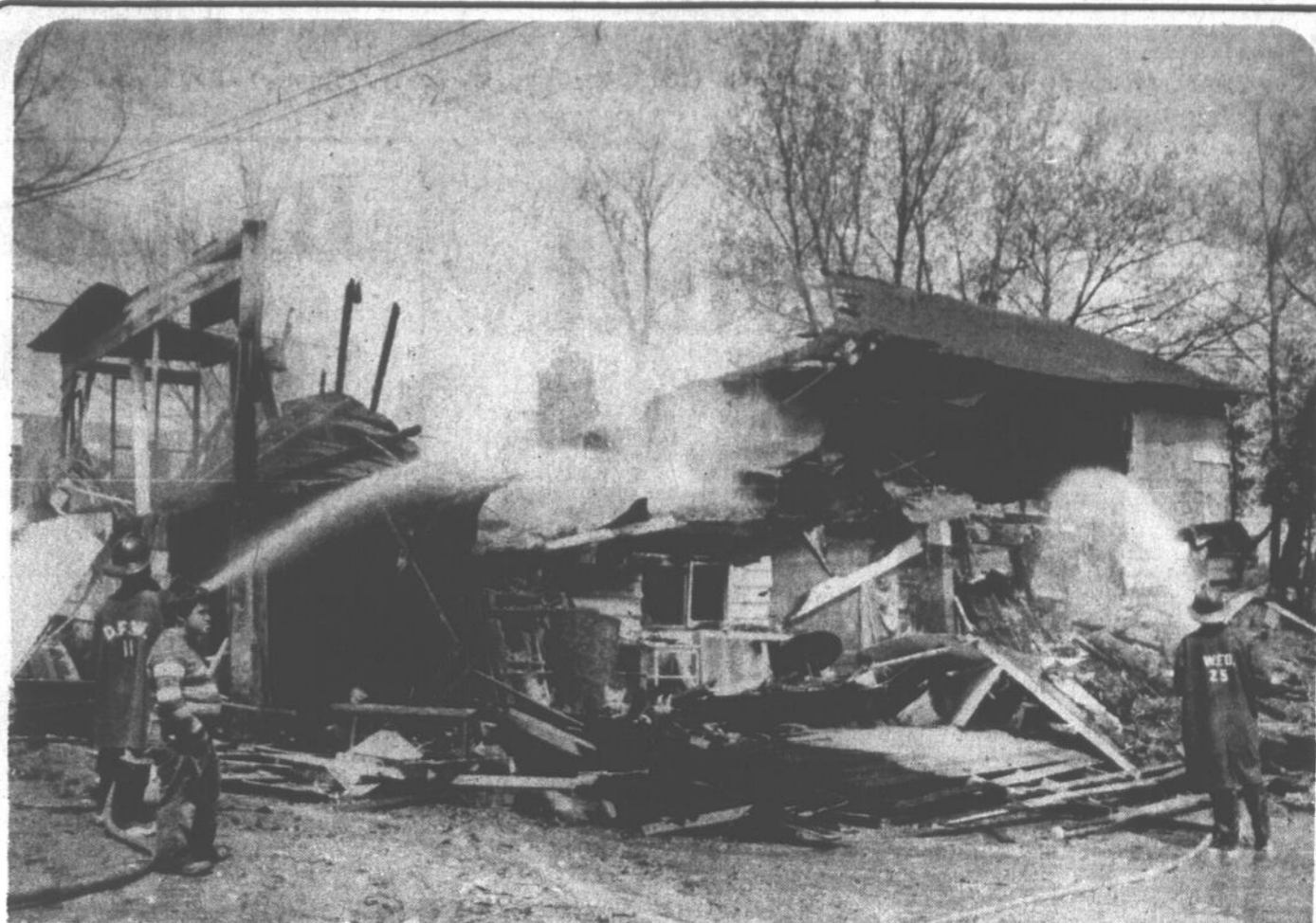
Mais aujourd'hui, ce n'est pas un, mais deux projets de centres commerciaux qui viennent d'être soumis à la table du conseil; d'une part, la compagnie Bromont Inc. a déposé une lettre d'intention quant à son désir de réaliser un complexe commercial polyvalent et d'autre part, le marché Tarte & Fils Inc. a demandé et obtenu un permis de construction pour réaliser des travaux d'agrandissement à la bâtisse qu'il occupe actuellement.

Les deux promoteurs, usant presque des mêmes mots, ont prié le conseil municipal de faire connaître ses commentaires et ses réactions vis-à-vis leur projet respectif; jusqu'à présent, du moins de façon officielle, la ville ne semble guère

être intervenue, se contentant d'une part de se déclarer favorable au projet de Bromont Inc. et d'autre part d'octroyer un permis de construction au Marché Tarte & Fils Inc.

Les locataires éventuels sont les mêmes ou presque pour les deux projets, ce qui prouve, si cela était encore nécessaire, que la ville de Bromont, avec ses 4,000 habitants, est tout à fait incapable de supporter deux centres commerciaux. On peut même s'interroger sur la viabilité d'un centre commercial, à Bromont, dans le contexte actuel de la ville ainsi que dans la conjoncture économique générale.

Chacun des projets a son cachet propre, répondant à une orientation bien précise et facilement identifiable, mais la question est peut-être de savoir ce dont les Bromontois ont le plus besoin à l'heure actuelle, ce qu'ils sont en mesure de supporter, et ce sont seulement les réponses qui y seront apportées qui devraient être prises en considération. A la table du conseil comme parmi la population. (Autres informations en page 2)



L'incendie d'hier est survenu un mois presque jour pour jour après un premier sinistre qui avait détruit le magasin de tapis. A.B. situé à peu près en face de la maison ravagée cette-fois-ci. C'est en effet dans la nuit du 12 au 13 avril que plus de \$150,000 de dommages avaient alors été causés. Il va sans dire que l'Escouade des crimes contre la propriété de la Sûreté du Québec ajoutera ce nouvel élément à l'enquête qu'elle mène déjà à Waterloo, en rapport avec les incendies.

Résidence ravagée

Troisième incendie en un mois à Waterloo

WATERLOO (GT) — Décidément, les sapeurs de Waterloo n'ont pas besoin de pratiques d'incendies par les temps qui courent. Une autre maison a été rasée par les flammes hier, causant des dommages évalués à plusieurs milliers de dollars. Il s'agit d'une propriété de M. Arthur Croteau, située au 3095 rue Foster, résidence qui a été ravagée par un incendie qui s'est déclaré sur l'heure du midi.

Au moment où les flammes se sont déclarées, la bâtisse était habitée par la fille du propriétaire, qui y vivait ses trois enfants. Une vingtaine de sapeurs ont répondu à l'alerte, et il fallut environ une heure et demie de travail avant que l'élément destructeur ne soit sous contrôle. Des pompiers sont cependant demeurés sur les lieux une bonne partie de la journée, afin de s'assurer que les flammes ne renaissent de leurs cendres.

Selon M. Déodat Cabana, responsable du service des incendies de Waterloo, l'élément destructeur dégageait beaucoup de chaleur, au plus fort de l'incendie. L'intérieur de la maison avait été refait à neuf, et le vent qui soufflait n'allait pas aider la situation. Fort heureusement, les dégâts ont pu être limités à la maison, qui est une perte totale.

Enquête

Il va sans dire que ce nouvel incendie, le troisième d'importance à survenir à Waterloo depuis à peu près un mois, fera, comme les deux premiers, l'objet d'une enquête. En fin d'après-midi, hier, M. Cabana soulignait d'ailleurs que les membres de l'Escouade des crimes contre la propriété de la Sûreté étaient déjà sur les lieux.



Une fois de plus, les sapeurs de Waterloo ont dû revêtir leurs vêtements de travail. Un incendie, qui s'est déclaré vers midi hier, a complètement détruit une résidence située au 3095 rue Foster, propriété de M. Arthur Croteau. Plusieurs milliers de dollars sont ainsi disparus en fumée, moins de trois semaines après un autre sinistre qui avait fait pour plus de \$100,000 de dégâts à l'autre extrémité de la rue Foster.

La Voix de l'Est

VOL. 42 — NO 282

GRANBY, MARDI 16 MAI 1978

Livraison à domicile \$1.50 par semaine
Du lundi au vendredi 25 cents
Samedi 40 cents

Elections dans NDG

Ryan décline

Par FRANÇOISE COTE

MONTREAL (PC) — Le nouveau chef du Parti libéral du Québec (PLQ), qui n'a pas de siège à l'Assemblée nationale, a décidé de ne pas se porter candidat à l'élection complémentaire du 5 juillet prochain dans la circonscription montréalaise de Notre-Dame de Grâce. M. Ryan a dit au cours d'une conférence de presse lundi qu'il veut demeurer disponible pour se consacrer entièrement au travail de réorganisation et d'animation intellectuelle au sein du PLQ en vue du référendum et de la prochaine élection provinciale.

"Ma décision a été dictée d'abord et surtout par le souci d'être proche des militants libéraux et de mes concitoyens", a dit le chef libéral qui a dit par ailleurs qu'il saura bien faire entendre sa voix dans le débat sur le référendum qu'il soit ou non à l'Assemblée nationale.

M. Ryan a aussi manifesté sa préférence pour une circonscription "dont la composition démographique soit le plus possible à l'image de la population du Québec. Comme chef d'un parti que sa tradition et ses appuis habitent plus que tout autre à parler au nom de l'ensemble de la population, je serai mieux placé ainsi pour défendre les droits de tous les groupes qui composent notre société". Le candidat officiel du PLQ dans Notre-Dame de Grâce sera choisi lors d'une convention régulière le 5 juin. M. Ryan s'est catégoriquement refusé à mentionner aucun nom de candidats affirmant que le choix doit être laissé entièrement aux militants libéraux du comté.

Le siège de Notre-Dame de Grâce est devenu vacant par suite de la décision de M. Bryce Mackasey de démissionner vers la fin d'avril. Même si la Loi électorale québécoise ne l'y oblige pas, le premier ministre René Lévesque a annoncé dès le 3 mai la tenue d'une élection complémentaire pour le 5 juillet.

M. Ryan a noté que dès le 27 avril le comité exécutif de l'Association libérale de Notre-Dame de Grâce avait décidé à l'unanimité d'appuyer sa candidature.

Par ailleurs, M. Ryan a dit que sa décision de rester pour l'instant à l'extérieur de l'Assemblée nationale a été facilitée par l'excellente direction que M. Gérard D. Lévesque imprime déjà à l'aile parlementaire du PLQ. Shaw

M. Ryan a également annoncé qu'il accepte entièrement la décision l'exécutif de l'Association libérale du comté de Pointe-Claire de refuser l'admission au député actuel de la circonscription le Dr William Shaw, qui s'était fait élire sous la bannière de l'Union nationale, pour ensuite décider il y a quelques mois de quitter son Parti pour siéger à l'Assemblée nationale comme député indépendant.

L'Association libérale de Pointe-Claire estime que le Dr Shaw ne peut être admis comme membre de l'Association du comté et également au caucus parlementaire, en cours de ce mandat parce que cela lui confère-

rait des avantages personnels. Par contre, on serait prêt à reconsidérer de nouveau sa requête à la veille de la prochaine élection générale. Et alors le Dr Shaw pourra solliciter l'investiture comme candidat libéral. Avec au delà de 22,000 nouveaux membres recrutés en moins de six mois, ce qui portait ses effectifs à 80,514 membres au 12 mai dernier, le Parti libéral du Québec doit consolider ses structures. M. Ryan a annoncé que le 4 juin prochain se tiendra à Montréal la première réunion du Conseil de direction du PLQ.

On doit à cette occasion remettre en marche les dix commissions spécialisées du PLQ, dont l'une entièrement nouvelle qui sera la Commission spéciale sur les problèmes constitutionnels. Il sera également question du rôle de la commission sur le référendum dont l'ancien premier ministre Jean Lesage est le président. Enfin la commission politique sera réactivée.

Le problème de la taxe de vente

Ottawa remboursera les Québécois directement

Par DONALD CHARETTE

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de redonner directement aux contribuables québécois, par le biais d'une remise d'impôt, le \$186 millions qu'il s'était engagé à verser au gouvernement du Québec pour la réduction de la taxe de vente provinciale.

En vertu d'une législation soumise aux Communes hier par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, les citoyens du Québec qui ont payé un impôt fédéral en 1977 recevront par le courrier un chèque d'un montant maximum de \$85, destiné à compenser pour la coupure de taxe sélective pratiquée par le Québec.

Ce dégrèvement, qui affecte 85 pour cent des payeurs de taxe du Québec, sera égal au moins de \$85 ou de l'impôt autrement payable. Cela signifie que celui qui a payé pour plus de \$85 en impôt à Ottawa recevra \$85, tandis que celui qui en a payé moins, recevra un chèque équivalent à ce qu'il a payé au trésor fédéral.

Selon le ministre des Finances, les Québécois seront maintenant sur le pied d'égalité avec les autres Canadiens qui paient la taxe de vente.

M. Chrétien a précisé que le ministre du Revenu procédera à l'expédition des chèques dès que la législation aura été adoptée.

Le gouvernement fédéral a donc choisi de contourner le gouvernement québécois pour sortir de l'impasse où l'avait poussé la décision du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, d'appliquer cette réduction à quatre secteurs seulement: les textiles, les meubles, la chaussure et le vêtement. M. Chrétien a admis hier au cours d'une conférence de presse qu'il s'agissait d'une mesure de "moindre mal" qui n'aura pas tout l'effet de stimulant économique désiré.

Dans une lettre adressée à M. Jacques Parizeau, le ministre fédéral explique sa décision et affirme qu'elle est conforme au principe énoncé par M. Parizeau lui-même selon lequel la non-participation d'une province à un programme donné ne

devrait pas pénaliser les contribuables de cette province.

M. Parizeau s'était servi d'un principe énoncé par le premier ministre Trudeau pour faire valoir son point. Or, ce document de travail préparé en 1969 prévoit que le gouvernement canadien peut remettre directement aux contribuables le montant qui équivaut aux bénéfices qu'ils auraient reçus. M. Chrétien a tenté à nouveau hier de justifier sa décision de ne pas accorder le \$186 millions inconditionnellement au Québec en affirmant que le "gouvernement fédéral ne peut s'apparenter à une entente qui aurait pour effet de nuire à la libre circulation des biens dans le marché commun canadien".

Signalons que si l'on ajoute à ce \$186 millions le \$40 millions fourni par Ottawa pour la coupure de taxe de vente dans les quatre secteurs sélectionnés par le Québec, l'on retrouve le \$226 millions promis initialement dans le budget de M. Chrétien. Pour résumer les événements qui ont conduit à la "guerre des taxes", signalons que M.

Chrétien suggérait dans son budget du 10 avril dernier de compenser en partie les provinces pour leurs réductions de leur taxe provinciale.

Cette offre s'appliquait pour une période de six mois et

Suite en page 12

le sourire matinal

Savez-vous mademoiselle que vous avez renversé cinq piétons en une semaine c'est beaucoup trop?

Ah; on a droit à combien.

IMMEUBLES
Beaudry
REALTIES
Courtiers
42 Principale, Granby
372-8814

aujourd'hui:

- Bromont Inc. décidée à construire son propre centre Page 2
- Un bambin fait une chute d'une cinquantaine de pieds Page 3
- L'aboutissement d'un projet vieux de 15 ans, un éditorial de Valère Audy Page 4
- Pourquoi un barrage à Saint-Jean et non pas à la hauteur de Noyan Page 5
- Les Orioles de Granby ouvrent leur saison ce soir Page 7
- La deuxième joute est la plus importante Page 7

La météo

Cantons de l'Est: ciel variable avec possibilité d'averses. Vents modérés par moments. Maximum, 19. Mercredi: peu de changement.

PHARMACIES ESCOMPTES
JEAN COUTU
168, rue PRINCIPALE, Granby — 372-6666
Ouvert tous les jours jusqu'à 22h. exc. sam. et dim. 21h.

CLSC de Bedford

Dix candidats pour 5 postes

BEDFORD (JdB) — Pas moins de dix personnes avaient, à la fin de la période de mise en candidature, vendredi, déposé leur bulletin de présentation, en vue d'être élus comme représentants des usagers au conseil d'administration du CLSC de Bedford. Quand au nombre des postes ouverts, il est de cinq.

Les candidats sont les suivants: M. Robert Krans, M. Donald Godin, Mme C. Fortin, M. J. Hardy Craft, M. Denis Boulais, ainsi que les cinq membres du conseil d'administration sortant, qui formaient le comité administratif et qui ont accepté de se représenter, soit M. Raymond Breault, président; M. Eugène Benoit, vice-président; M. Gérard Comtois, directeur; Mme Marie-Rose Pilon, secrétaire finances et Mlle Thérèse Messier, secrétaire archi-

viste. En tant que président d'élection, M. J. Abgrall a tenu à féliciter les nombreux candidats d'avoir complété leur bulletin de vote en vue de devenir membre du conseil d'administration du CLSC de Bedford.

"Cela signifie, selon M. Abgrall, que le CLSC a pris un essor sans précédent depuis près d'un an et que la population s'est vivement intéressée à ce que le CLSC de Bedford continue d'être présidé et de la desservir du mieux qu'il peut avec les ressources qu'il a en mains."

Il n'a pas caché aux candidats, dont seuls les cinq membres sortant du conseil d'administration étaient présents, que beaucoup de travail les attendait, d'autant qu'il leur faudra finaliser le projet de construction du futur CLSC "afin d'achever la main-d'oeuvre des ou-

vriers en chômage à Bedford et dans les environs".

Cependant, M. Abgrall n'a pas manqué d'inciter tous les candidats à dévoiler à la population, leur programme ainsi que leurs perspectives d'avenir concernant l'administration et la construction du futur CLSC y compris les 40 lits pour soins prolongés.

En terminant, il a souligné les responsabilités qui lui incombent à titre de président d'élection, soit vérifier les candidatures afin de voir si elles sont conformes, mettre les candidats au courant des procédures d'élection et enfin mettre en marche le processus d'élection tout en informant les candidats et la population concernée.

On sait qu'à l'échelle de tout le Québec, la journée d'élection des usagers a été fixée au dimanche 28 mai prochain. Le mandat qui sera conféré lors de ces élections est d'une durée de deux ans.

Bromont Inc. bien décidée à construire son propre centre

BROMONT (JdB) — La compagnie Bromont Inc. procédera, prochainement, à la construction d'un centre commercial à Bromont, c'est le directeur général de cette compagnie, M. Germain Désourdy qui, par lettre, en a officiellement informé le secrétaire-trésorier de la ville, M. Gaston Pion.

"Notre compagnie, note M. Germain Désourdy, est soucieuse du bien économique que ce projet pourra apporter à la population de Bromont, non simplement par l'investissement qui représentera plusieurs milliers de dollars en taxes foncières et en taxe de vente, mais surtout pour l'honneur et la fierté de magasiner chez nous, en plus du climat de confiance que suscitera cette construction."

Le site où la compagnie Bromont Inc. prévoit construire le centre est "le même que celui choisi par de nombreux experts tels urbanistes, architectes, ingénieurs ou autres", c'est-à-dire dans le secteur situé entre le Boulevard Bromont (en face du garage Texaco), le chemin de fer et la rue Church.

M. Désourdy précise que dès que les plans seront complétés, ils seront présentés au conseil municipal de Bromont pour acceptation et demande d'émission de permis de construction, mais en attendant il prie le secrétaire-trésorier de faire part de ce projet à la prochaine assemblée plénière ou autre "afin de nous faire connaître les vues du conseil à ce sujet."

Le directeur général de Bromont Inc. mentionne, en outre, qu'il est "temps plus que jamais d'établir un point central où toute la population pourra se rencontrer, tout en y trouvant ce dont elle a besoin. Le centre culturel ainsi que la Place Windsor dans le même secteur sont déjà des atouts précieux pour en faire le centre-ville."

M. Germain Désourdy invite, par ailleurs, le conseil de ville à entrevoir la possibilité de réserver "un endroit pour établir son hôtel de ville. Je pense que ce ne serait pas se payer du luxe car, pour maintes raisons que vous connaissez mieux que moi, l'hôtel de ville actuel de-

vient de moins en moins acceptable."

Cette lettre émanant de la compagnie Bromont Inc., MM. Moe Levin, Guy Bussière, Pierre Jacob et Roger Gagné en ont pris connaissance lors de la réunion du comité plénier du conseil municipal de Bromont, qui s'est tenue le 24 avril dernier.

Le comité devait se déclarer favorable à la réalisation de ce projet, mais sans s'engager plus avant d'autant, comme le souligne M. Gaston Pion, qu'il ne s'agissait que d'une simple lettre d'intention et qu'aucun plan ne l'accompagnait.

On sait déjà, par ailleurs, que la compagnie Bromont Inc. a présenté une soumission à la Société des Alcools du Québec, qui veut s'établir à Bromont; M. Germain Désourdy a déjà, quant à lui, indiqué qu'elle pourrait être l'envergure du projet que caresse la compagnie Bromont Inc. en soulignant que le centre commercial, tel qu'actuellement projeté, pourrait contenir une épicerie, un magasin à rayons, un coiffeur, un magasin de

chaussures, une tabagie, des facilités bancaires, de restaurations... sans oublier une succursale de la SAQ.

Ce n'est, certes pas, la première fois que l'on parle de l'implantation d'un centre commercial à Bromont, ainsi dans un document rendu public le 15 octobre 1975 et préparé par les architectes Viau, Birtz, Paquin en collaboration avec les autorités municipales de Bromont, il était question d'un complexe sportif, culturel et commercial, complexe dont la phase No 1 fut réalisée, c'est-à-dire l'aréna...

On y parlait, en outre, d'un "développement commercial situé entre le boulevard Bromont et la rue Church, développement dans lequel sera introduit un théâtre et des espaces à bureaux où pourront être situés des fonctions administratives municipales, provinciales et autres."

Comme quoi, à Bromont, les années passent, mais les rêves restent toujours les mêmes.

Il faut poursuivre le travail amorcé

— Les candidats en place

BEDFORD (JdB) — Les cinq membres sortant du conseil d'administration du CLSC de Bedford ont décidé de se représenter, lors des prochaines élections, afin de poursuivre le travail amorcé, et pour mieux sensibiliser la population au travail qui a été fait et au travail qu'il reste à faire, l'équipe a déposé un bilan comparatif pour les années 76, 77 et 78, bilan qui porte sur huit points bien précis.

Ainsi, au niveau des programmes, avant juillet 1977, il n'y en avait que trois en marche, soit diabète, cours pré et post-natal, auxiliaires familiales. A l'heure actuelle, on en dénombre 26 ainsi qu'un service curatif offert à la population du secteur de Venise-en-Québec, l'éventail s'est donc considérablement élargi; on parle aujourd'hui entre autres, de conditionnement physique, d'occupation pour les malades chroniques, d'hypertension, on a élargi la clientèle s'adressant aux enfants, aux adolescents comme aux personnes âgées. Cette tendance ira en s'accroissant, ainsi prévoit-on au moins la mise sur pied d'une quarantaine de programmes en tout.

Le budget dont dispose le CLSC de Bedford était de \$151,396 avant juillet 1977, aujourd'hui, il s'élève à \$190,457

et demain, il devrait être de \$500,000 si on prend en considération les services de laboratoire, de radiologie, de physiothérapie ainsi que le centre de jour...

Le personnel était de 15 employés avant juillet 1977, pour grimper à 25 aujourd'hui et tout porte à croire, que, dans un avenir très rapproché, ce nombre pourra être haussé à 45 personnes.

Avant juillet 1977, l'équipe sortante rappelle que le projet de construction du CLSC dormait sur les tablettes du ministère des Affaires sociales en même temps qu'on notait un délabrement marqué de l'hôpital. Aujourd'hui, la situation a bien évolué, le projet de construction est rendu au Conseil du Trésor, le programme technique a été accepté, le terrain choisi, les plans de constructions sont prêts et l'hôpital a été complètement réaménagé.

En ce qui concerne l'avenir, \$1,900,000 devraient être injectés à Bedford en 1978 relativement à ce projet de construction, et un autre montant de \$1,200,000 est prévu pour 1979.

Le CLSC était en voie de disparition avant juillet 1977, alors que présentement, il est devenu fonctionnel, tout en étant reconnu par le ministère des Affaires sociales et par la Fédération des CLSC

du Québec et au cours des prochains mois, le CLSC de Bedford est appelé à devenir un des plus progressifs du Québec.

Les conditions de travail ont, elles aussi, évolué, l'insécurité qui affectait le personnel non syndiqué s'est tout à fait estompée avec la syndicalisation des employés. L'administration financière, séparée et imprécise, est, aujourd'hui, de l'avis de l'équipe, tout à fait unifiée et structurée.

Avant juillet 1977, la fréquence d'assemblées du conseil d'administration était de 11 par an, aujourd'hui, elle est de 33 et à l'avenir, le rythme d'efficacité devra être non seulement maintenu, mais encore accru, à cause du projet de construction qu'il faudra mener à bonne fin.

Ce bilan, produit par MM Raymond Breault, Eugène Benoit, Gérard Comtois, Mme Marie-Rose Pilon et Mme Thérèse Messier, est très significatif quant aux orientations futures que ces cinq personnes veulent donner au CLSC de Bedford, ces orientations sont-elles conformes aux aspirations de la population, la réponse ne sera connue que le 28 mai prochain, alors que les usagers exerceront leur droit de parole et de vote.

Le Marché Tarte entame la phase 1 de son projet

BROMONT (JdB) — Alors que la compagnie Bromont Inc. faisait part de son intention de construire un centre commercial à Bromont, le président du Marché Tarte & Fils Inc., M. Jean-Paul Tarte confirmait, par voie de lettre adressée au maire Robert Leboeuf, que son "projet de centre d'achats, constitué d'un regroupement de magasins et de boutiques réunis autour du Marché Métro Tarte, est en voie de réalisation, en ce qui concerne la phase I".

Cette phase I, comme l'explique M. Jean-Paul Tarte, comprendra selon les plans établis par l'architecte Jean-Paul Breton, le marché d'alimentation Tarte, le local de la Société des Alcools du Québec et un local servant à une institution financière. Le terrain concerné est déjà subdivisé et desservi par les services municipaux; dès lors, la construction de ce centre d'achat ne devrait, selon M. Tarte, entraîner aucune dépense pour la municipalité.

"La localisation de ce projet, poursuit M. Tarte

conforme à la tendance actuelle qui veut que les complexes commerciaux se situent à la limite des agglomérations, et non au centre; de plus, ce projet est situé au centre des principales agglomérations, soit le secteur du Village de Bromont, le secteur d'Adamsville, le Domaine Saint-André, le Carrousel, le lac et sera mieux à même de desservir tous les secteurs de la ville, plutôt qu'un seul."

M. Tarte ajoute également que ce projet est de plus conforme aux directives reçues de la ville lors de son implantation à Bromont: "En effet, la ville nous a dirigé à cet endroit pour y établir un grand marché d'alimentation, nous y a vendu le terrain en nous confirmant que c'était là l'endroit le plus propice à ce genre de commerce. Nous y avons investi de fortes sommes d'argent pour y établir les bases de ce complexe commercial. Il serait plutôt indécent de voir maintenant la ville appuyer la construction d'un centre d'achats ail-

leurs qu'à cet endroit, après nous avoir encouragé à y dépenser autant d'argent et de labeurs". Aussitôt la phase I complétée, la phase II suivra, regroupant plusieurs magasins, tels que quincaillerie, restaurant-bar, boutiques pour hommes et femmes, pharmacie...

"Après avoir joué un véritable rôle de pionnier dans l'établissement du plus grand marché d'alimentation de la région de Bromont, conclut M. Jean-Paul Tarte, nous sommes heureux de participer et même d'accélérer le développement de la ville en y continuant la suite logique du travail entrepris qui conduit maintenant à l'établissement du premier complexe commercial à Bromont."

Le conseil municipal a également pris connaissance de cette lettre et a délivré un permis de construction afin de permettre la réalisation de travaux d'agrandissement, estimés à \$90,000, ce qui équivaut à la phase I du projet dont le promoteur est le Marché Tarte & Fils Inc.

L'opération Ham de la GRC

"Techniquement illégale" admet un cadre policier

Par PATRICIA POIRIER OTTAWA (PC) — L'ancien directeur général adjoint des services de sécurité de la GRC, Howard Draper, a reconnu hier, devant la commission McDonald que l'opération Ham, avait été une opération "techniquement illégale".

Il a soutenu, cependant, que les intentions des policiers qui avaient fait main basse sur les listes de membres du Parti québécois, le 9 janvier 1973, étaient bonnes au départ et que ceux-ci n'avaient pas l'intention de commettre un crime.

M. Draper a soutenu que la

GRC voulait savoir si le Parti québécois avait reçu une contribution financière importante d'une puissance étrangère, ce qui aurait pu constituer une forme "d'ingérence dans notre souveraineté nationale". M. Draper qui est à la retraite depuis 1975, a précisé que l'opération devait permettre à la police de savoir si des membres de la police fédérale ou de l'armée canadienne étaient membres du Parti québécois.

"Mais l'opération ne fut pas un succès. C'est là notre grande déception, nous avons appris bien peu de cho-

ses" a expliqué l'ancien officier supérieur, à la commission McDonald.

L'opération n'a pas permis non plus à la police de déterminer si le Parti québécois avait reçu une contribution importante d'une puissance étrangère.

Devant la commission Keable, au Québec, M. Draper avait soutenu que la police enquêtait sur une contribution de \$350,000.

"Mais est-ce illégal de verser une contribution financière à un parti, que ce soit une société ou un individu, que cette contribution soit importante ou non?", lui a demandé le juge David MacDonald.

Sans répondre directement, M. Draper a affirmé que selon lui, ce serait une forme d'ingérence si un gouvernement étranger versait de l'argent à un parti politique.

Revenant à la charge, le juge McDonald lui a demandé si la légalité des contributions financières à un parti politique avait déjà été discutée au sein de la GRC.

Ce à quoi le témoin a dit qu'il ne se souvenait pas d'avoir discuté de cette question.

M. Draper ne se souvient pas non plus, d'avoir discuté personnellement avec un avocat, avant ou après l'opération Ham, afin de déterminer si cette affaire était légale ou non.

Comme plusieurs membres de la GRC avant lui, M. Draper a soutenu que la police ne commettait vraiment pas un crime en mettant la main sur les listes du PQ après s'être introduit aux Messageries Dynamique clandestinement, parce que "l'intention" n'y était pas. Il a ajouté que les policiers n'avaient pas l'intention de commettre un délit et n'en tiraient pas profit, donc c'était "techniquement illégal".

Tout de même M. Draper savait que l'opération n'était pas orthodoxe: "Nous sa-

vions qu'il y avait toujours un risque", a-t-il dit. Par ailleurs, M. Draper a expliqué que son supérieur, John Starnes, qui était le directeur des services de sécurité avait approuvé l'opération Ham. Un autre témoin, le capitaine Robert Cadioux a expliqué qu'il fut responsable pendant plus de deux ans, des imprimés obtenus à la suite de l'opération Ham.

Ces imprimés mesuraient 16 pouces de largeur, 12 pouces de profondeur, et six pieds de hauteur, a-t-il indiqué.

M. Cadioux a affirmé que pendant plus de deux ans, il ne reçut que deux demandes d'autres agents qui voulaient consulter ces listes.

Dans un premier temps en 1973, son patron, le sergent d'Etat major Robert Potvin et lui consultèrent la liste pour savoir s'il y avait des policiers, membres du Parti québécois.

"Un seul était d'intérêt parce que la liste indiquait: policier fédéral", a-t-il expliqué, en précisant que les règlements de la GRC interdisent à leurs membres de faire partie d'un parti politique quelconque.

Dans un second temps, quelqu'un de la division G à Montréal, le caporal Yves Beaulieu demanda qu'un nom soit vérifié, mais il ne s'y trouvait pas, selon le témoignage de M. Cadioux.

M. Cadioux a déclaré qu'il n'avait jamais fait de dossiers à partir de ces noms et qu'à sa connaissance, il n'existait qu'une copie de ces imprimés, et qui restait sous son contrôle. La commission McDonald devait poursuivre son étude du dossier Ham, le vol des listes de membre du Parti québécois, aujourd'hui et demain à Ottawa. Cependant les audiences auront lieu à huis clos, à l'insistance des procureurs du sollicitateur général, M. Joseph Nuss, et de la GRC, M. Pierre Lamontagne.

Ceux-ci ont soutenu que des parties des témoignages mettraient en danger la

sécurité nationale et qu'ils devraient d'abord être entendus à huis clos.

Les premières objections sont survenues lorsque le procureur de la commission, Me Bruno Pateras a cherché à savoir si les services de sécurité s'intéressaient au Parti québécois comme tel, ou à ses éléments subversifs. Cette question rejoint en partie la question déjà soulevée devant la commission, Keable, à savoir si Ham était une opération dirigée contre un parti politique légalement constitué ou non.

A ce sujet, la commission, Keable avait dit qu'elle considérait que l'on en était à "la limite des contradictions".

En réclamant le huis clos, Me Pierre Lamontagne a soutenu que les questions du procureur de la commission, touchaient les méthodes d'opération de la police et que c'était une matière "relative à la sécurité nationale, à l'intégrité du pays".

Lorsque Me Lamontagne a parlé "d'intégrité" du Canada, le juge David McDonald a paru perplexé et a soutenu que cet argument n'avait jamais été présenté en public.

L'avocat de la GRC, appelé à s'expliquer a soutenu que la commission lui demandait de porter un jugement sur le Parti québécois. C'est alors qu'il a soutenu que le PQ prônait l'indépendance, ce qui est illégal, a-t-il dit, d'après la constitution canadienne.

A la suite de longs arguments sur la question, le juge, McDonald a accepté de décréter le huis clos, afin d'améliorer l'efficacité des travaux.

Le Juge McDonald a averti qu'il acceptait la suggestion des procureurs de tenir les audiences à huis clos, quitte à les reprendre en public par la suite, en précisant que ce n'était pas là une méthode qu'il comptait adopter toutes les fois qu'elle serait suggérée.

MARATHON

RÈGLEMENTS:

1. Pour participer, vous devez vous servir de la carte-bingo marquée "La Voix de l'Est".
2. Dès lundi le 20 mars, La Voix de l'Est publiera un ou plusieurs numéros de bingo, tirés au sort.
3. Quand votre carte sera remplie (il s'agit d'un bingo marathon) appelez immédiatement à La Voix de l'Est (tel.: 372-5433) pour en faire la vérification.
4. Pour être éligible, vous devez appeler 372-5433 avant 4 h p.m. le lendemain de la publication du numéro vous permettant de compléter votre carte. Pour les numéros publiés le vendredi ou le samedi, vous avez jusqu'à lundi 4 h p.m. pour nous appeler. Il est évident que la personne qui aura complété sa carte avec le numéro du vendredi sera déclarée gagnante avant celle qui aura complété sa carte avec le numéro du samedi.
5. Comme il peut y avoir plus d'un gagnant, le montant en argent de \$1,000 sera alors divisé en parts égales entre les gagnants.
6. La décision de la direction de La Voix de l'Est sera finale, et la personne gagnante devra se soumettre à une question d'habileté.
7. Les employés de La Voix de l'Est Ltée, et leur famille immédiate ne sont pas éligibles.
8. Nous avons distribué environ 12,000 cartes de bingo, cependant, nous ne pouvons GARANTIR que tous les lecteurs auront une carte, le hasard joue ici son rôle.

Possibilité d'un gagnant

EN ARGENT À GAGNER

ACHATS LUNDI et MARDI

Dans notre annonce samedi aurions du lire (Sac non tel qu'illustré)

SAC DE 10 LB DE CHARBON BARBECUE

Soyez prêt pour la vie en plein air! Profitez du bas prix sur le charbon. QUANTITÉ LIMITÉE. 2 SACS PAR CLIENT.

Prix K mart **157**



Jean-Pierre Roy

DENTUROLOGISTE

303, St-Jacques
coin St-Antoine

Tél.: 378-8080
rés.: 378-4935

Blessures graves à la tête

Un bambin fait une chute d'une vingtaine de pieds

GRANBY (GV) — Un bambin de trois ans, Patrick Ricard, a subi de graves blessures à la tête, peu après midi, hier, lorsqu'il a fait une chute de plus de vingt pieds à partir d'une galerie.

Au moment de rédiger ces lignes, l'enfant était toujours sous traitement au Centre hospitalier de Granby où il avait été transporté d'urgence quelques minutes après l'accident.

Chute

Cet accident s'est produit aux environs de 13 heures 50, dans la cour du 82 de la rue Principale, soit juste en face de l'hôtel de ville, alors que le jeune Patrick s'amusait sur une galerie en compagnie d'un petit ami un peu plus âgé que lui.

Selon certains témoignages, l'enfant aurait, à un certain moment, grimpé sur le bord de la balustrade de protection qui clôture en quelque sorte cette galerie.

On ne sait trop s'il a perdu pied ou s'il a perdu l'équilibre avant de tomber dans le vide et de s'écraser lourdement dans la cour asphaltée, une vingtaine de pieds plus bas.

Saignant abondamment, l'enfant qui était inconscient fut aussitôt transporté au Centre hospitalier de Granby. Son père, M. Pierre Ricard, qui avait été averti, l'a accompagné.

Selon une personne qui a été témoin de la chute du bambin, ce dernier se trouvait seul aux abords de la balustrade lorsque l'accident est survenu.

Moins d'une minute plus tard, les agents Caron et Bélec qui patrouillaient sur la rue Principale se rendaient sur les lieux pour s'enquérir de la cause de cet attroupement de gens dans la cour de l'immeuble.

Après avoir constaté ce qui s'était produit, ils firent en sorte que l'enfant soit transporté le plus rapidement possible à l'hôpital.

Le détective Fernand Laliberté, de la Sûreté municipale, a été chargé d'enquêter sur cet événement tragique.



Les Peintres associés exposent

L'exposition annuelle des Peintres associés de Granby s'est déroulée cette semaine au Castel de l'Estrée. A cette occasion, 21 artisans ont exposé un total de 171 tableaux. Dans l'ordre habituel: Mme Aline Nadeau, M. Gilles Lamer, professeur, Normand Lacoste, représentant du commanditaire, M. Paul-O. Trépanier, maire de Granby et Mme Louise Gingras-Girardot.

(Photo C-Line Jobin)



Pour le syndicat de Conso Graber

Des mises-à-pied qui sont interprétées comme de l'intimidation

BROMONT (RD) — Le conseiller syndical à la Fédération de la métallurgie, M. Normand Dumoulin, les sept mises-à-pied qui ont eu lieu à la compagnie Graber de Bromont, il y a deux semaines sont un exemple de la politique d'intimidation que l'employeur essaie d'appliquer sur les salariés.

Notons que dans ce dossier, une première rencontre de conciliation avait lieu hier. Cette réunion devait permettre au conciliateur nommé dans

ce dossier de prendre connaissance des clauses qui sont demeurées en suspens et d'étudier en profondeur le dossier, afin d'être en mesure de rapprocher les deux parties, devant se rencontrer à nouveau aujourd'hui.

A cet endroit, précisons que le droit de grève sera légal à partir du 7 juillet, soit 90 jours après la réception par le ministère du Travail, de la demande de conciliation envoyée par le syndicat.

L'exigence salariale des travailleurs est

d'abord de 40 cents de l'heure, en prime pour les chefs d'équipes. On demande par ailleurs, comme hausse salariale, 50 cents de l'heure pour la première année et 50 cents également pour la deuxième année, avec une formule d'indexation équivalent à trois cents du point d'augmentation de l'indice du coût de la vie; le tout rétroactif à la date d'accréditation du syndicat, le 22 décembre 1977.

Pour sa part, la proposition monétaire faite par le patron signifie une augmentation de 6.3% tout en gardant le salaire horaire des employés de la première classe à \$3.77; ceci dû à un réajustement de traitement qui était composé auparavant

d'une prime monétaire basée au mérite.

Selon le négociateur syndical, M. Dumoulin, il s'agit là d'une vraie farce, car le syndicat aurait supposément reçu le 10 mars une copie où les taux en vigueur pour les employés faisant partie de la classe 1 étaient de \$3.79 de l'heure et ce avant les dernières offres patronales.

D'autre part, le syndicat nous informe que si l'augmentation de 10% qu'il exige devait être accordée, le salaire moyen serait ramené à \$5.00.

Ces taux seraient comparables, au dire du négociateur syndical, à ceux versés dans la plupart des autres endroits où l'on accomplit un travail semblable.

Le reflet de la société

OTTAWA (PC) — De plus en plus, femmes, enfants et personnes âgées s'adonnent à l'alcool pour y noyer leur sentiment d'impuissance, a déclaré lundi M. Marcel Moreau, professeur de travail social à l'université Carleton, dans une conférence sur l'alcoolisme et la famille.

L'alcoolisme, dit-il, c'est plus qu'un simple problème personnel. Il est le reflet des structures sociales, politiques et économiques de la société.

Les personnes âgées n'ont pas été admises à prendre part aux grandes décisions concernant leur vie. Elles ne reçoivent que le minimum d'attention et sont souvent isolées, de sorte qu'elles recherchent dans l'alcool la solution à leurs problèmes.

L'ordre social se préoccupe trop de l'âge: de la naissance à l'âge de 21 ans, vous êtes trop jeune, de 21 à 65 vous êtes supposés faire quelque chose et de 65 ans à la mort vous êtes trop vieux, déclare le professeur Moreau, qui ajoute que cela s'applique à tous les domaines de la vie. Le sexisme, dit-il, constitue une autre force sociale qui laisse les

femmes dans des situations désespérées.

Les femmes doivent travailler à bas salaires et leur entrée dans les effectifs du travail est bloquée ou réglementée par la réduction par le gouvernement des garderies de jour.

De sorte que les femmes aussi se tournent vers l'alcool pour se consoler. Les programmes visant à les aider à surmonter la crise morale sont insuffisants, estime M. Moreau.

L'Addiction Research Foundation a annoncé qu'un centre sera construit le 1er juin 1978 pour aider les 5,000 à 7,500 femmes alcooliques de la région d'Ottawa.

Le programme comprendra la thérapie de groupe et l'éducation concernant l'alcoolisme.

Mais, dit M. Moreau, "vous pouvez apprendre à une femme à s'aider, lui inculquer un esprit d'indépendance, la confiance en soi".

Essayez, cependant, de la laisser aller seule à la banque solliciter un prêt important sans qu'elle soit tenue d'amener son mari pour signer les papiers. CK:



L'épidémie de fermetures

GRAND'MÈRE (PC) — A peine trois semaines après l'annonce de la fermeture des industries textiles John Lewis, la ville de Grand'Mère est éprouvée par deux autres fermetures d'usine, confirmées au Nouvelliste lundi après-midi. Les entreprises Grand'Mère Mills et Dyerite Limited ont en effet annoncé que 85 pour cent de leurs opérations cesseraient avant la fin du mois d'août. Au cours d'une entrevue téléphonique, le directeur général de l'entreprise, M. Gilbert Steele, a déclaré que le syndicat ouvrier des textiles d'Amérique était avisé de la situation. Le président du local 305, M.

Jean-Pierre Cloutier, a d'ailleurs rencontré le directeur général hier après-midi.

Dans son avis de fermeture envoyé au ministre Pierre-Marc Johnson, le président de l'entreprise, M. W.B. Sears, invoque plusieurs raisons reliées à l'état général de la compagnie, dont certaines ont un lien direct avec la situation économique et sociale de la région:

importations excessives de produits concurrents directs (lainage et filés de laine);
taux de salaires trop élevés comparativement aux autres manufactures québécoises et canadiennes opérant dans ce même domaine;
sous-utilisation des faci-

lités de production, malgré des économies de l'ordre de \$1,000,000, réalisées par une gestion trop serrée;

deux arrêts de travail survenus au cours des années 1970: ces arrêts ont suite à deux grèves déclenchées par le syndicat.

D'ici la fin du mois d'août, l'entreprise Grand'Mère Mills mettra à pied les 84 personnes qui sont encore à son emploi. L'an dernier, elle en comptait 150, et il y a quelques années 420. Grand'Mère Mills produit du lainage et des filés de laine. Elle a été implantée en 1951. L'entreprise Dyerite Limited fait partie du même complexe de production. On y fabrique de

la teinture. Les mises à pied impliquent 90 personnes.

Une autre entreprise reliée aux deux premières a connu des périodes difficiles au cours des derniers mois. Dufresne Yarns Ltd., producteur de filés de laine, a vu son nombre d'employés réduits de 60 à huit. Au moins 90 p.c. des produits fabriqués par Grand'Mère Mills sont vendus au Québec, le reste est écoulé dans d'autres parties du Canada. Tant et aussi longtemps que le permettra les carnets de commande, la production de la section "woolen" maintiendra ses activités; 35 personnes y ont un emploi.



VU LE NOUVEAU RÉGIME D'ASSURANCE DU QUÉBEC.

AUTOMOBILISTES & MOTOCYCLISTES!

VEUILLEZ CONSULTER TOUT NOTRE PERSONNEL, TOUJOURS ATTENTIF À VOS DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE TARIFICATIONS. Demeurant toujours à votre entière disposition.

ANTONIN BACHAND & FILS LTÉE
assurance Générale

C.P. 512 569 Boul. Boivin Granby Qué.

378-7945

Jean-Marie Bachand, C.D.A. ASS.
Jean-Pierre Zahra, C.D.A. ASS.
Service Prompt et Courtois!

éditorial

L'aboutissement d'un projet vieux de 15 ans

La région de Granby aura enfin son centre administratif provincial, un projet dont elle réclamait la réalisation depuis une bonne quinzaine d'années. C'est à croire que le PQ fait de l'oeil à l'électorat de Shefford à moins que, comme nous l'avons déjà souligné, l'heure de l'équité ait bel et bien sonné pour Granby.

Le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, a récemment confirmé l'investissement de quelque \$6 millions dans ce projet, soit \$475,000 pour l'acquisition du terrain et environ \$5.5 millions pour la construction. Les travaux doivent commencer dès la mi-août pour se terminer en mai 1980.

Précédemment, Granby avait obtenu, du même gouvernement, l'investissement de \$4.5 millions dans le programme de construction et de modernisation des installations de la CAG, \$417,000 applicables aux infrastructures industrielles, \$230,000 pour la rénovation des enclos des cervidés au zoo, \$165,000 pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, \$62,000 pour le déménagement et la réinstallation des équipements du champ de tir olympique et \$35,000 pour une tournée des lauréats du Festival de la chanson ainsi que l'organisation de festivals régionaux.

Il s'agit de contributions gouvernementales appréciables que Granby n'a certes pas volées. Elles viennent en fait couronner les efforts que des Granbyens dynamiques déploient depuis tant d'années pour confirmer leur ville dans son rôle de capitale régionale, ce en offrant à la population les services auxquels celle-ci a bien droit.

Mais ce centre administratif, où logeront tous les services de la justice, il y a bien longtemps que Granby l'attend. Il faut reculer jusqu'au début des années '60 pour faire le point sur les revendications locales à cet égard. On se rappellera même que le juge Bélanger, alors avocat membre du Barreau de Bedford, avait fait une sortie assez virulente contre feu Jean-Jacques Bertrand, lui reprochant de protéger Cowansville au détriment des justiciables de la région immédiate de Granby.

La compilation de statistiques indiquaient déjà que la plupart des avocats, justiciables et témoins étant de la région de Granby, on perdait du temps et gaspillait de l'argent à voyager et faire voyager les gens. Bref, Granby apparaissait comme l'endroit tout à fait indiqué pour l'administration de la Justice. Mais, bien conscient de ne pouvoir tout arracher à Me Bertrand, on ne demandait alors que l'ouverture de différents cours à Granby et non le déménagement de celles de Cowansville. Ce qu'on a bien obtenu au fil des années avec la collaboration de l'admini-

nistration municipale granbyenne et, par la suite, d'autres citoyens.

Mais entre-temps, les pressions s'exerçaient toujours de façon à doter Granby d'un édifice pouvant regrouper sous un même toit la Justice et tous les autres services gouvernementaux de façon à ce que la population n'ait plus à les chercher aux quatre coins de la ville. Pour passer ce dossier, l'ancien ministre Armand Russell avait imaginé construire un édifice provincial sans parler de la Justice, laissant ainsi croire à une construction différée, mais d'y prévoir l'espace nécessaire de sorte que, le coup étant fait et l'espace disponible, on ne puisse plus s'objecter aux demandes de Granby. Comme à l'habitude, quand l'heure de mettre le projet à exécution sonna, nous étions à la veille d'une campagne électorale qui renvoya l'UN dans l'opposition. Après avoir fait la paix avec le maire, le député Richard Verreault repris à son tour le projet en main, un projet bien différent cependant, la ville y étant cette fois directement impliquée en raison de la rénovation urbaine et de la revalorisation du centre ville. Le projet a failli aboutir, mais nous étions encore à la veille d'élections qui ont, elles aussi, renvoyé le parti au pouvoir dans l'opposition.

La ville ayant investi tout près d'un million de dollars dans l'achat de terrains et la démolition de bâtiments, elle ne pouvait faire autrement que d'alerter le gouvernement provincial, le presser de considérer ce dossier de même que les autres intéressants Granby. On sait maintenant si le conseil n'a pas encore eu gain de cause dans celui des subventions promises par M. Goldbloom, il ne perd pas tout.

Le centre administratif provincial, Granby l'aura. Et, s'il faut en croire l'échéancier dévoilé par le ministre Jocelyne Ouellette, on n'en sera pas à l'heure de la mise en chantier, mais plutôt à celle de l'inauguration lorsque viendront les prochaines élections provinciales.

Un autre dossier qui aura avancé à pas de tortue avant de connaître son dénouement. Un projet dont Granby a grand besoin pour revaloriser le centre-ville, surtout les alentours de l'hôtel de ville, et injecter un nouveau souffle de vie à la rue Principale, laquelle, il faut bien le reconnaître, ne cesse de se dégarnir. Québec, à notre avis, ne pouvait plus refuser ou retarder ce projet si cher à des Granbyens qui l'attendaient depuis 15 ans. Les différents services dispensés à Granby sont maintenant trop nombreux pour que le gouvernement ne les regroupe pas sous un même toit.

Valère Audy

Une illusion

Le problème du Canada n'est pas un problème constitutionnel, n'en déplaise à ceux qui pensent autrement. Le problème du Canada c'est qu'en rédigeant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique la constitution on a cru bâtir un pays, mais le pays est demeuré une illusion.

Le vrai problème, selon le sénateur Jean Marchand qui prenait la parole devant une cinquantaine de membres et invités du club Richelieu d'Ottawa, c'est que "ce pays-là n'a jamais été bâti".

Où sont, a demandé le sénateur, les intérêts communs des citoyens de Terre-Neuve et de ceux de la Colombie-Britannique? Où sont leurs institutions communes?

Depuis le début de la confédération, la constitution a été violée souvent et la querelle qui en résultait, s'il en résultait, ce qui était rare selon M. Marchand, était bien plus une querelle de gouvernements et de pouvoir qu'une crise constitutionnelle vécue par les citoyens.

C'est sûr, a dit M. Marchand, que les Anglais ne nous ont pas donné de chance: "La conscription de 1914, le règlement 17 en Ontario, l'interdiction du français au Manitoba, la conscription de 1939, les minorités hors Québec, la domination des Anglais à Montréal".

Mais la faute n'est pas uniquement aux

autres et on "mérite un grand nombre de coups de pieds dans le derrière" pour, par exemple, être retourné dans les campagnes lorsque c'était le moment de participer à la révolution industrielle. C'est "simpliste" que de penser que les réformes constitutionnelles régleront le problème.

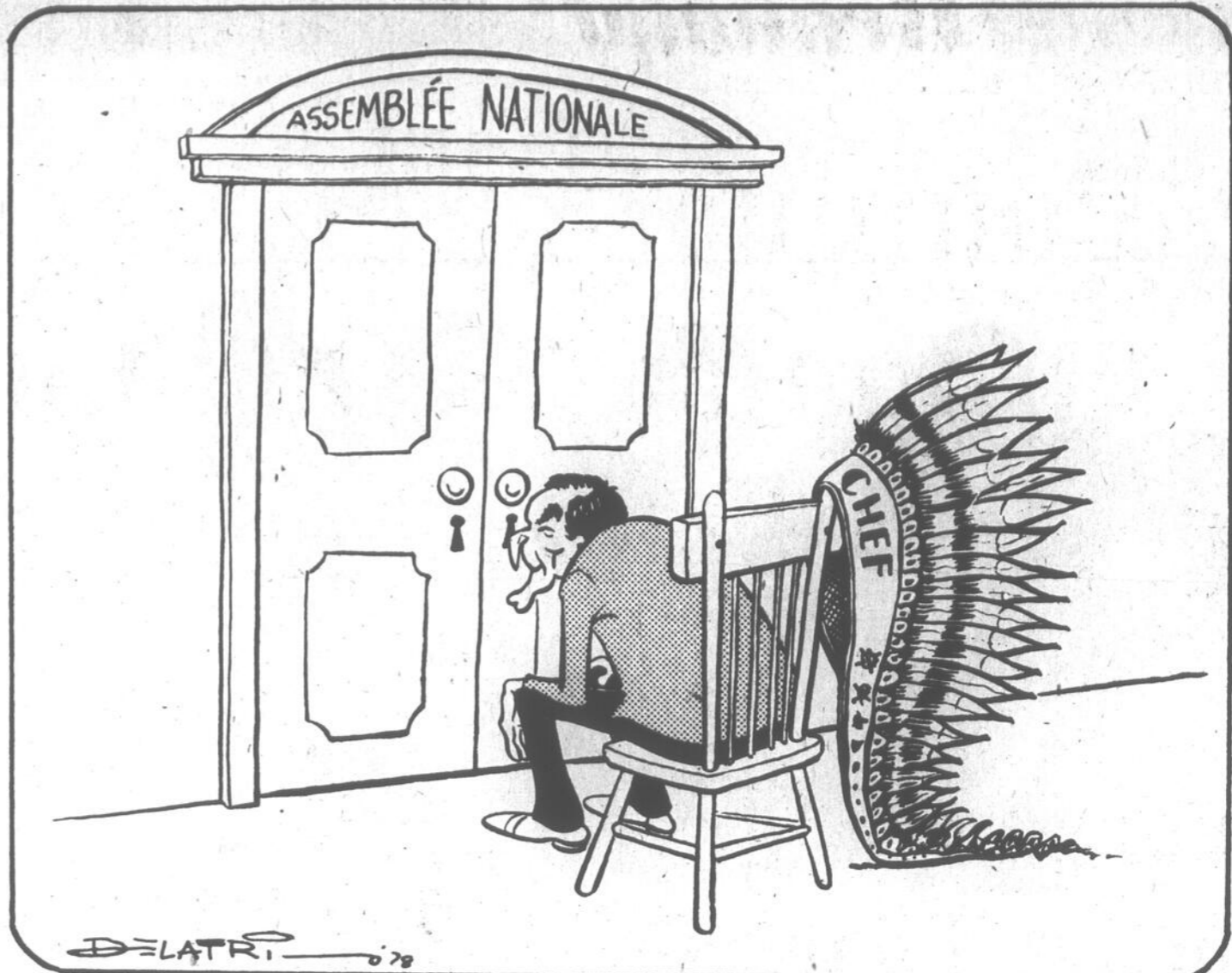
Le sénateur Marchand se dit d'accord à "98 pour cent" avec le programme "indépendantiste, justement parce que j'y crois à ces idéaux-là, a-t-il dit, mais pas en les moyens proposés pour y parvenir".

Pour ce qui est du Canada, "on ne sent pas dans le ventre que ce pays est à nous", a dit M. Marchand.

"On s'est illusionné sur Canada. On aura un pays lorsque les Terre-Neuviens seront fiers du développement de Montréal, lorsque l'Ouest acceptera l'Est".

"Sans la soudure humaine, le Canada n'existera qu'artificiellement", a dit l'ancien chef syndicaliste et député, puis ministre souvent contesté.

Les activités politiques de M. Marchand sont maintenant moins tumultueuses et, dans son allocution, le sénateur faisait remarquer que "quand vous voulez quelque chose se sache, dites-la au cabinet, quand vous voulez qu'elle ne se sache pas, il faut la dire au Sénat".



les éditorialistes anglophones

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

L'appui de l'Opposition

L'appui des partis de l'Opposition au gouvernement du Parti québécois dans son conflit avec le gouvernement fédéral au sujet des réductions de la taxe de vente n'est pas étonnant en termes pratiques ou constitutionnels. En pratique, aucun politicien n'a beaucoup à gagner en appuyant le gouvernement fédéral sur une question qui pourrait éventuellement priver les Québécois de près de \$200 millions d'aide fédérale. Constitutionnellement, il ne fait aucun doute que les taxes de vente au détail relèvent des provinces. L'implication fédérale dans ce domaine illustre le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral plus que quelque pouvoir constitutionnel.

Les partis de l'Opposition du Québec ne sont pas les seuls fédéralistes à exprimer des réserves sur la détermination du ministre des Finances, M. Chrétien, de ne pas traiter le Québec autrement que les autres provinces qui ont accepté une réduction générale, subventionnée, des taxes de vente. Mais il est trop facile de trouver à redire à la position fédérale en ignorant le facteur temps en l'affaire. Trois semaines se sont passées avant le budget fédéral au cours desquelles les provinces pouvaient répondre aux propositions fédérales de baisse subventionnée. Le Québec a choisi d'attendre après le budget pour dévoiler sa propre proposition de réductions sélectives pour assurer des avantages aux produits de fabrication québécoise.

...Il serait injuste envers les autres provinces qu'une province soit favorisée par un marchandage après le fait. Cela minerait les futures tentatives de coordonner les politiques fiscales-tentatives qui deviendront probablement nécessaires dans l'intérêt d'une gestion économique efficace dans une économie éprouvée. Le Québec ne devrait obtenir ni plus ni moins que ce que l'on a offert aux autres provinces.

La décision de la Sun Life

Les affaires du monde des affaires peuvent être les affaires, mais les responsabilités du monde des affaires supposent qu'il se conduira en bonne personne morale. La Sun Life Assurance Company a montré qu'elle n'entend pas essayer de concilier ces deux objectifs.

A mesure que le débat sur les projets de la Sun Life s'amplifiaient, les dirigeants de la société passaient d'un argument à l'autre pour se justifier. — L'incapacité de trouver des gestionnaires qui veuillent travailler au Québec, la baisse constante de la confiance du monde international des affaires dans le Québec, et ainsi de suite.

Mais le bruit a couru que la fuite du Québec a été motivée par des considérations émotives autant que pragmatiques... Quand on examine la décision de la Sun Life dans une perspective historique, elle apparaît probablement inutile et peut-être même comme un fardeau imposé aux détenteurs de pblices, surtout s'il est prouvé que le déménagement a été manigancé pour répondre aux sentiments personnels des administrateurs de la compagnie.

A court terme, il peut sembler que la fuite de la Sun Life sera le jeu des séparatistes.

Il apparaît de plus en plus que le Canada trouvera les moyens de réaliser des changements constitutionnels qui donneront satisfaction aux diverses régions du pays. La clarté d'esprit est la pensée progressive de M. Claude Ryan, nouveau chef libéral du Québec et probablement prochain premier ministre, donne l'espoir réaliste que le processus sera constructif et réussi sans que l'on ait recours à la séparation.

En tournant le dos à un moment où elle pouvait ajouter une voix raisonnée aux discussions à l'intérieur du Québec, la Sun Life n'a pas agi comme une bonne personne morale.

Le défaut de l'URSS

En principe, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. William Barton, a eu parfaitement raison de critiquer le défaut de plusieurs membres de l'ONU, en particulier l'Union soviétique et les pays de l'Amérique latine, de faire leur part dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Comme il l'a dit, "l'une de ces régions a des forces armées régulières, d'environ cinq millions d'hommes, et l'autre de plus d'un million". Et pourtant, elles laissent invariablement au même petit groupe de pays collaborateurs la responsabilité et le coût de fournir des forces de maintien de la paix.

L'Union soviétique pourrait très utilement contribuer à la paix, non en envoyant des troupes pour la maintenir mais en mettant fin à sa pratique irresponsable d'envoyer des troupes, les siennes ou celles de ses mercenaires cubains, pour briser la paix. Le retrait des bataillons et des armements russes et cubains de l'Ethiopie et de Cuba suffirait pour commencer.

Quant à l'Amérique latine, ses pays démocratiques, une poignée tout au plus, sont petits et on de modestes établissements militaires. Et les juntes de matraqueurs qui dirigent les grands bataillons de pays comme l'Argentine et le Brésil ont démontré, par la façon dont elles maintiennent "l'ordre" chez elles, que les chambres de torture et les escouades de tueurs sont leurs seuls instruments pour régler les désaccords. Qu'elles fassent la paix avec leurs propres peuples. Nous n'avons rien de plus à leur demander.

L'égoïsme du PQ

La résolution votée par l'Assemblée nationale que seuls les Québécois ont

compétence pour décider de leur avenir constitutionnel peut satisfaire l'égoïsme des membres du Parti québécois, mais elle ne fait absolument rien d'autre.

Selon le bon sens, il n'existe aucun moyen pour une partie d'une nation de décider dans l'isolement de l'avenir de l'ensemble.

Le séparatisme touche à la vie non seulement des gens du Québec mais aussi de tous les autres millions, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve, qui forment la Confédération canadienne. Prétendre le contraire, c'est rêver.

Les liens qui unissent ce pays ont été tissés au cours de siècles d'histoire. Ils ne peuvent être coupés par un seul acte d'exubérance. L'économie, la logistique, même le Québec d'aujourd'hui, sont la création non pas seulement de cette province agissant seule, mais d'un gouvernement central qui a agrandi le territoire qui la forme. Montréal existe dans sa forme actuelle à cause de la fédération.

...En agissant comme elle l'a fait, l'Assemblée nationale a porté sa crédibilité à un point encore plus bas que celui qu'elle avait déjà atteint.

... Les Libéraux ont bien fait de s'abstenir et de ne pas se prêter à cette sottise. Ils ont eu encore plus raison de chercher à amender la résolution en insérant ces mots: "selon les principes démocratiques irréprochables". Après tout ce sont ces principes qui, faut-il l'espérer, détermineront l'avenir du Québec et du Canada, et non pas seulement l'enthousiasme d'une poignée d'universitaires qui jouent aux d'Etat.

Il faut se garder de surchauffer l'économie

OTTAWA (PC) — S'il veut assainir l'économie, le gouvernement fédéral devrait placer en tête de ses préoccupations la lutte contre l'inflation, a déclaré devant l'Association canadienne des économistes, M. William Hood, adjoint au sous-ministre fédéral des Finances.

Il faut se garder, dit-il, de surchauffer l'économie. Cela risquerait de relancer la spirale de l'inflation.

Pour M. George Freeman, sous-gouverneur de la Banque du Canada, la relance des exportations due à la dévaluation du dollar, serait compromise si l'on s'engageait dans une escalade de revendications salariales.

L'orateur rappelle, en effet que la baisse du taux de la devise canadienne, tout en rendant les exportations plus compétitives, fait monter les prix des produits importés et accentue l'inflation.

La relance de l'économie devrait être un objectif à long terme, estime M. Hood. Il rappelle les objectifs à moyen terme fixés 3 février dernier et qui portent sur une période de cinq années. En cas de succès, dit-il, il y aura des chances de freiner l'inflation et de porter à 5-1-2 p.c. le taux annuel de croissance réelle, qui est actuellement de 4-1-2 p.c. De ce fait, le chômage fléchirait de 8.6 p.c. à 5-1-2 p.c.

bien dire

Un portemanteau formé de six patères

Madame B. qui se pique de bien parler le français commet parfois des gaffes qu'on lui pardonne aisément, étant donné les efforts qu'elle fait pour utiliser correctement notre langue. Voulaient, dans son langage le plus châtié, signifier à ses invités arrivant chez elle, de se débarrasser de leurs vêtements, elle leur dit un jour ceci: "Accrochez donc vos manteaux à la panthère". Ce qui en fit sourire plus d'un. Mais je dois dire qu'elle avait tort de penser que le mot patère s'appliquait au meuble qui paraît son vestibule. C'était tout bonnement un

portemanteau. En effet, la patère n'est que le crochet en forme de clé de sol fixé à un mur et auquel on suspend des vêtements, et ce n'est pas l'ensemble de patères ou de supports qui, eux, forment un portemanteau. Ce qui veut dire que la plupart du temps, ce que nous avons dans notre bureau, dans notre vestibule, n'est pas une patère, mais un portemanteau formé de six, huit ou dix patères.

Louis-Paul Béguin,
Office de la langue française.

La Voix de l'Est

Journal du matin publié par La Voix de l'Est Ltée
136, Principale, Granby 372-5433

Président et directeur général: Jean-Louis GROULX
Sec.-trés. et dir. du personnel: Lucien DAIGLE
Chef éditorialiste: Valère AUDY
Directeur de la rédaction: Alain DIONNE
Directeur du tirage: Jean-Nil LAPLANTE
Directeur-adjoint de la publicité: Gilles GAGNON



Journal fondé en 1935
Quotidien depuis 1945

La Presse Canadienne est seule autorisée à utiliser et diffuser les informations publiées dans La Voix de l'Est. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement No 0679.

Pourquoi un barrage à Saint-Jean et non pas à la hauteur de Noyan?

— Jean-Paul Lasnier

Par Geneviève MILLOT
 SAINT-JEAN — "Donnez-vous le même montant que celui qui a été consacré pour les diverses études faites en vue de régulariser le Richelieu et nous ferons le nécessaire pour que la rivière reste dans son lit et que 10,000 acres de terre ne soient plus inondés aussi longtemps à chaque crue de printemps..."

Une fois de plus, M. Jean-Paul Lasnier, maire de Sainte-Brigide d'Iberville, a enfouché son dada devant les membres

du Bureau international Richelieu-Champlain venus donner de l'information sur les recommandations qu'ils font à la Commission mixte des eaux limitrophes, avant que celle-ci entreprenne sa ronde d'audiences publiques, ronde qui doit débiter à Saint-Jean le 8 juin.

M. Lasnier a tenté de démontrer aux divers spécialistes présents à l'école polyvalente Canoiner Armand Racicot que, puisque c'est pour protéger les frayères du grand brochet et les aires de nidification des canards le long des berges du lac

Champlain, il n'est pas nécessaire de construire un ouvrage à Saint-Jean.

S'il est utile de faire sauter le haut seuil qui retient les eaux à Saint-Jean et s'il est indispensable de draguer le cheval de la rivière, il préconise, quant à lui, qu'on étudie la possibilité de construire un barrage à seuil fixe au niveau de Noyan, soit à la sortie du lac Champlain et de laisser ensuite le cours de la rivière libre.

En effet, si les Américains et les écologistes réclament une période de hautes eaux de quelque 40 jours et plus, les agriculteurs riverains affirment, quant à eux, que c'est conl'improductivité, puisqu'alors ils ne seront plus en mesure de faire leurs semailles à temps pour s'assurer une récolte normale.

Ce serait, en fait, reconstituer artificiellement ce que les producteurs riverains du Richelieu vivent depuis 1969. Or, avant cette année fatidique, si le Richelieu sortait régulièrement de son lit, ce n'était que pour de courtes périodes de 15 jours à trois semaines, soit fin avril, début mai, une période assez courte de hautes eaux qui ne condamnait pas les terres les plus riches de la Vallée.

Mais les techniciens n'ont pas fait d'études en ce sens et soutiennent que seul un ouvrage à Saint-Jean peut apporter une solution satisfaisante pour les écologistes, les sportifs, les touristes et les résidents saisonniers. On ne parle pas assez des agriculteurs dans ce dossier où ils sont les premières victimes... sans indemnisation pour leurs manques à gagner.

Ce sont donc des maires très insatisfaits et prêts à présenter leurs revendications devant la Commission mixte qui ont quitté l'amphithéâtre de la polyvalente. Vraisemblablement si une entente entre les parties au cause permettait d'obtenir une période plus courte d'inondation de la plaine les producteurs accepteraient-ils sans heurt la construction d'une oeuvre d'art à Saint-Jean. Mais il semble bien qu'il leur faudra se battre pied à pied pour faire baisser la cote de 98.5 à celle qu'ils jugent plus raisonnable de 96 puis, progressivement, 94.

Les envolées oratoires de M. Lasnier ne sont donc pas près de prendre fin et on peut s'attendre à ce que ce maire se fasse encore souvent le porte-parole de la majorité silencieuse des riverains du Richelieu des comtés de Saint-Jean et d'Iberville!

Réunion demain soir

Waterloo veut conserver le bureau d'enregistrement

WATERLOO — La construction de l'édifice administratif de Granby amènera le transfert de certains services qui ont actuellement pignon sur rue dans d'autres municipalités et cette mesure centralisatrice semble être loin de faire l'unanimité.

En effet, l'un des services qui sera ainsi relogé est le bureau d'enregistrement qui est actuellement situé à l'hôtel de ville de Waterloo et ce déménagement n'a guère l'heur de plaire aux édiles de cette municipalité.

C'est ainsi que le conseil municipal de Waterloo a convoqué les représentants de toutes les municipalités du du comté de

Shefford à une assemblée générale qui aura lieu le mercredi 17 mai à 20 heures dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Waterloo.

Le maire de cette ville, M. Paul-André Roy a indiqué que les municipalités seront alors invitées à adopter une résolution appuyant les efforts de Waterloo pour maintenir le bureau d'enregistrement dans cette municipalité.

M. Roy a également indiqué que la ville de Waterloo fera connaître au cours de cette assemblée les motifs qui l'amène à adopter cette prise de position.

Du 19 au 21 mai

3e édition du Festival colombien de Roxton Falls

ROXTON FALLS — La troisième édition du Festival colombien de Roxton Falls aura lieu cette année du 19 au 21 mai et tout comme au cours des années précédentes des activités de toutes sortes marqueront cette période de festivités.

Tous les événements seront concentrés au local du conseil 3219 ainsi que sur le terrain avoisinant où sera installée une grande tente.

Le responsable du Festival, M. Jean-Guy Robichaud, a indiqué que le local du conseil servira à abriter une quinzaine d'artisans locaux qui y exposeront leurs travaux.

D'autre part, une douzaine de kiosques d'amusement seront installés sous la tente ainsi qu'un jeu de bingo. C'est également sous la tente qu'auront lieu les événements d'envergure: soirée bavaroise, déjeuner aux fêtes au lard et un bingo monstre à carte remplie.

L'ouverture officielle se fera le 19 mai à 13 heures en présence de dignitaires. C'est le lendemain à 20 heures que débutera la soirée bavaroise et les organisateurs avisent la population que les billets pour cet événement seront limités.

Le dimanche 21 mai, le déjeuner aux fêtes au lard débutera à 9 heures pour se terminer à 12 heures 30. Par la suite, les personnes présentes pourront se transporter à l'extérieur où un "horse show" aura lieu de 13 heures à 16 heures et la journée se terminera par le bingo.

Et si les adultes auront l'opportunité de s'amuser, les plus jeunes n'ont pas été oubliés et pourront profiter de promenade en poney le vendredi et le samedi.

Les personnes intéressées peuvent obtenir plus de renseignements en communiquant avec le responsable du festival, M. Jean-Guy Robichaud (548-2435) ou au local des Chevaliers de Colomb (548-2262).



Plus de 400 CBers se sont rencontrés à la salle Poutre, de St-Ignace, au cours d'une réunion amicale organisée par le club Messagers, de Bedford. A cette occasion, Mme Thérèse Goddard, de St-Paul d'Abbotsford fut l'heureuse gagnante d'un CB transitorisé. De gauche à droite, Mme Thérèse Bédard, secrétaire du club, M. Alphonse Bédard, président, M. Daniel Pelletier, représentant du commanditaire, Mlle Goddard, M. Roland Audette, vice-président et M. Alain Dionne, responsable des loisirs.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur le groupement des sociétés

La rareté des investissements plutôt que la concentration des entreprises canadiennes

Par CLAUDE PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le problème de la concentration des entreprises au Canada est peu important comparativement au problème plus sérieux de la rareté des investissements.

Ce qu'il faut donc, ce sont des modifications du régime fiscal à l'avantage des corporations plutôt qu'une réforme radicale des lois régissant l'activité des entreprises, réforme qui n'est pas actuellement nécessaire pour protéger l'intérêt public.

Telle est la principale conclusion de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, qui a rendu public hier son rapport final.

Le rapport couvre 500 pages et est accompagné de 34 études sur les grandes corporations canadiennes; la commission a été mise sur pied en avril 1975 par le premier ministre Trudeau, au moment où le groupe Power Corporation tentait d'obtenir le contrôle d'Argus Corporation, de Toronto.

Les travaux de la commission ont coûté aux contribuables canadiens quelque \$3 millions.

La commission a été présidée par M. Robert Bryce, ancien sous-ministre fédéral des Finances, qui a démissionné l'an dernier pour des raisons de santé; elle comprenait en outre les commissaires Pierre Nadeau, de Montréal, président de la société Petrofina Canada, et Robert Dickerson, de Vancouver, spécialiste en droit corporatif.

A propos de la tentative de mainmise de Power Corporation sur Argus, tentative qui devait plus tard avorter, la commission estime que, du point de vue de l'intérêt public, il n'y avait aucune raison sérieuse d'y faire obstacle.

La concentration par fusion de ces deux sociétés aurait réuni le secteur des pâtes et papier et celui de la radiodiffusion, et provoqué peut-être une réduction de la concurrence, soutient le rapport.

De tels problèmes, selon la commission, auraient pu être réglés, soit en vertu de la loi actuelle sur la concurrence, soit par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, agissant de la propre autorité.

En matière de concentration des entreprises, la commission estime que le Parlement canadien sur recommandation du gouvernement, devrait être le seul à décider, en dernière analyse, s'il y a lieu d'interdire les grandes fusions de sociétés au Canada pour des motifs supérieurs d'intérêt public, étant donné, dit-elle, qu'il est impossible d'établir des critères législatifs suffisants.

Par ailleurs, la commission croit qu'au cours des sept prochaines années, le Canada aura besoin d'environ \$460 à \$520 milliards pour financer les investissements projetés.

"A notre avis, dit le rapport, l'augmentation des investissements ne peut venir que des placements des corporations, et ce ne sont ni des modifications mineures aux lois fiscales, ni des subventions qui donneront les résultats escomptés.

La commission propose donc de reconsidérer l'impôt sur les gains de capital, de même que d'exempter les revenus des corporations réinvestis dans l'entreprise et de ne les imposer qu'une fois distribués sous forme de dividendes.

"Nous sommes bien conscients des difficultés que créeraient la nature et la portée de tels allègements fiscaux, mais les problèmes économiques manifestes de ces dernières années sont si graves qu'ils nécessitent des solutions draconiennes, quelque pénibles ou même douloureuses soient-elles.

"En comparaison, le problème de la concentration des entreprises est peu grave et ne pourrait de toute manière être résolu à moins qu'on ne remédie aux problèmes plus sérieux de la productivité, de l'inflation et de l'insuffisance des investissements", selon la commission.

D'autre part, la commission se dit en accord avec l'orientation générale du projet de réforme de la législation sur la concurrence, à l'étude aux Communes, quoiqu'elle s'objecte aux dispositions du projet de loi touchant aux "monopolisations conjointes" et aux fusions d'entreprises.

"Etant donné les dimensions limitées du problème, les dispositions du projet de loi C-13 relatives aux fusions sont inutilement compliquées et entraîneront de trop fortes dépenses; elles exposeront le climat économique canadien à une mesure inacceptable d'incertitude et de risque", dit le rapport.

La commission souligne qu'au Canada, les entreprises considérées de grande taille sont généralement petites si on les compare aux grandes entreprises ailleurs dans le monde.

Toutefois, la concentration est plus élevée au Canada qu'ailleurs. On ajoute que "les tendances à vouloir réduire la concentration, au Canada, en limitant la taille des entreprises ne feront que diminuer le pouvoir des sociétés canadiennes sur les marchés internationaux".

Au chapitre de l'influence des sociétés, la commission souligne néanmoins que la concentration des organes d'information aux mains d'un petit nombre de propriétaires comporte des "dangers latents", et recommande que le CRTC soit investi du pouvoir d'empêcher les propriétaires de stations de radio ou de télévision d'être également propriétaires de journaux ou d'autres publications qui circulent sur le même marché.

Abordant la question du contrôle des entreprises, la commission propose qu'on renforce et diversifie les conseils d'administration des corporations, de même que des banques, de manière à accroître la confiance du public à leur égard.

Il s'agirait de nommer au sein de ces conseils d'administration un plus grand nombre de personnes provenant de milieux autres que celui des affaires, propose le rapport.

Quant à la responsabilité sociale de l'entreprise, la commission croit qu'il n'est pas en son pouvoir de se prononcer.

Toutefois, dit-elle, il ne faudrait pas s'attendre de trouver l'entreprise à l'avant-garde de l'évolution sociale.

"Le ralentissement de l'activité économique et les inquiétudes suscitées par le chômage croissant semblent avoir fait mieux comprendre au public que ce qu'il en coûte en dollars aux corporations pour s'acquitter de leur responsabilité sociale se répercute sur ceux qui en dépendent pour leur gagne-pain, ainsi que sur les consommateurs", dit la commission.

coupon

4 ANS... ÇA SE FÊTE!

Aux Galeries de Granby
 JOUEZ HASARD — GAGNEZ LE GROS LOT

LANCEZ LE DÉ ET PRENEZ UNE CHANCE DE GAGNER DE SUPERBES PRIX
 La table des jeux est ouverte les jeudi, vendredi et samedi.
 TIRAGE le 9 JUIN, 9h.30 p.m. sur le mail

NOM.....
 RUE.....VILLE.....
 TEL.....

Les marchands, leurs employés et leur famille ne sont pas éligibles au concours

La Voix de l'Est

Cinemas LES GALERIES DE GRANBY
 40-74 EVANGELINE 378-4623

Clint Eastwood
 Sondra Locke
 Suspense ACTION
14 ANS

"L'ÉPREUVE DE FORCE"
 AUSSI
 "LA BALLADE SAUVAGE"

CINEMA 1

DIANE KEATON
LOOKING FOR MR. GOODBAR
 VERSION ANGLAISE
14 ANS

CINEMA 2

Des devoirs qui feront monter la température.
 "CHALEURS HUMIDES"
 AUSSI
 "LE CRI DU DÉSIR"
18 ANS Adultes

CINEMA 3

Ce soir à compter de 20 heures

Ouverture locale des Orioles juniors

GRANBY (GR) — Pour la première fois de leur histoire, les Orioles juniors de Granby entreprendront ce soir leur saison locale en comptant sur la présence de quelques joueurs de l'extérieur de Granby. En effet, le club local avait toujours aligné que des joueurs de la ville. Cette année cependant, le trop petit nombre de joueurs locaux a obligé les dirigeants des Orioles à aller voir ailleurs.

Ainsi, cinq joueurs de Cowansville, dont trois artilleurs, feront leur début avec la formation de Matty Alston ce soir à Granby, alors que les Pirates de Saint-Jean viendront inaugurer la saison 1978 à Granby, à moins que la pluie vienne remettre la partie.

Le lanceur partant pour les Granbyens sera justement un artilleur de Cowansville, André Larose. Ce dernier, qui en est à sa dernière année junior, est un gaucher. La joute de ce soir est prévue pour 20 heures, alors que les présentations spéciales devraient commencer vers 19 heures 30. Les autres membres des Orioles juniors qui proviennent

de Cowansville sont le joueur d'inter Yvan Labrecque, le voltigeur et frappeur désigné Yvon Roy, ainsi que les lanceurs Jean-Pierre Gagnon et François Paquette. Gagnon est le lanceur de relève attiré de l'équipe.

Les dirigeants de l'équipe ont eu une autre crainte que la pluie, en prévision du match de ce soir. En effet, la ville effectue des travaux sur le terrain du stade Napoléon Fontaine depuis jeudi dernier, mais ces travaux n'étaient pas tout à fait terminés hier.

Pour rendre le terrain du stade accessible au baseball de catégorie bantam, il a été décidé d'enlever toute la tourbe dans le champ intérieur. On remplace cette tourbe par une terre spéciale mélangée à du calcium, afin que la terre devienne très dure. C'est donc sur une surface nouvelle que les Orioles débiteront le match ce soir, si les travaux peuvent être complétés à temps. Il ne devrait pas y avoir trop de problème à ce sujet.

L'alignement de la formation devrait donc être composé de la sorte pour la partie de ce soir: André Larose, lanceur; Marcel Lachance, receveur; Claude Cloutier, premier but; Donald Massé, deuxième but; Yvan Labrecque, arrêt-court; Richard Massé, troisième but; Sylvain Riel, champ gauche; Daniel Roger, champ centre; Paul Thibert, champ droit et Yvon Roy, frappeur désigné.

Questionné à savoir s'il prévoyait une bonne assistance pour la première rencontre à Granby, le gérant général de l'équipe, Daniel Morrow, nous a prêté un chiffre autour des 200 personnes. Il a souligné que par malchance, cette joute d'ouverture aura lieu en même temps que la deuxième rencontre de la finale dans la Ligue Nationale de hockey.

Ici et là...

Richard Bergeron a remporté sa première victoire dans l'uniforme des Pirates de Saint-Jean dimanche, lors de la joute d'ouverture. Les Pirates l'ont emporté 5 à 3 devant

Shawinigan. Bergeron a obtenu sa libération des Orioles en passant directement par la Fédération de baseball amateur du Québec. Les Orioles n'ont rien obtenu dans cette transaction...

Un total de 18 équipes sont inscrites jusqu'à présent au premier tournoi de balle-molle du Club Sportif de Granby. On sait que le tournoi prendra place au stade Napoléon Fontaine les 1, 2, 3 et 4 juin prochain. Les responsables intéressés à inscrire une formation sont priés de rejoindre Yves Cabana au numéro de téléphone suivant: 378-3927...

Les jeunes filles intéressées à participer au concours de la reine des Orioles de Granby peuvent encore le faire. Elles n'ont qu'à entrer en communication avec Pierre St-Jean, publiciste des Orioles, au numéro de téléphone suivant: 372-7125. Les jeunes filles peuvent s'inscrire le plus tôt possible et elles ont jusqu'à la fin du mois de juin pour le faire. Cinq candidates sont présentement inscrites au concours. Le tirage aura lieu le 31 juillet prochain...

Selon Scotty Bowman.

Le deuxième match est le plus important

Par MICHEL LAJEUNESSE

MONTREAL (PC) — Les Canadiens de Montréal ont une forte tendance à laisser-aller lors du deuxième match des séries éliminatoires. Ils se sont faits jouer un mauvais tour contre les Red Wings de Detroit et ont alors subi leur seule défaite des présentes séries dans le deuxième match de la série quart-de-finale. Ils n'ont pas trop bien joué non plus dans le deuxième match

est sur nos épaules, a poursuivi Bowman. Si les Bruins remportent la victoire lors du deuxième match, ils retourneront chez eux avec un compte égal de un à un dans la série. Ceci veut dire que trois des quatre prochains matches seront disputés devant leurs partisans et il est toujours très difficile pour une équipe d'arracher une victoire aux Bruins devant leurs partisans. Les effets de la tension seront très évidents demain. Nous voudrions absolument

avons deux équipes qui se ressemblent. L'important pour nous, comme pour les Bruins, c'est de prendre les devants tôt dans le match pour ensuite pouvoir présenter un jeu plus défensif".

Les Canadiens ont su éviter les blessures importantes au cours des séries. Il ont reçu une mauvaise nouvelle hier quand ils ont appris que Pierre Larouche ne pourrait être disponible pour le deuxième match.

Larouche, qui n'a pas pris

vantages. Il est un joueur vraiment complet". Quant à Guy Lafleur, qui a connu un fort ath lors de la première rencontre de la série, il croit bien que les Bruins présenteront une

stratégie différente. "Je crois que les Bruins se doivent de présenter une stratégie différente. Ils devront jouer beaucoup plus défensivement. Nous avons obtenu beaucoup de chances

de marquer en troisième et ils ne peuvent se permettre de faire cela. Nous sommes à notre meilleur quand nous pratiquons un échec-avant de tous les instants et nous obtenons de bonnes chances de

marquer de cette façon. Les défenseurs des Bruins devront sortir la rondelle de leur territoire très rapidement", a-t-il dit.

Un fait demeure, les Bruins ont sans doute joué aussi bien qu'ils le pouvaient lors de deux premiers engagements du premier match. En troisième, ils semblaient fatigués et ne pas ouvrir la machine et espérer s'en tirer facilement.



Si bons soient-ils, les Canadiens de Montréal ne prennent rien à la légère. Même dans les pratiques, ils sont sérieux. On voit ici Scotty Bowman en train de conseiller ses hommes, lors de la pratique d'hier matin, au Forum. Scotty veut à tout prix gagner le deuxième match de la finale, ce soir au Forum.

de la série contre les Maple Leafs de Toronto. L'instructeur Scotty Bowman espère qu'on n'assistera pas à la même situation ce soir lors de la deuxième rencontre de la série finale contre les Bruins de Boston.

"Je ne crois pas qu'il s'agisse vraiment d'un laisser-aller, a mentionné Bowman hier après l'exercice des siens. Il faut bien comprendre que la tension est toujours à son plus haut point sur les épaules de l'équipe qui joue à domicile lors du deuxième match d'une série. C'est ce match qui détermine souvent toute l'allure de la série".

Bowman mentionne qu'il n'a pas eu trop de difficultés à motiver ses joueurs parce qu'ils connaissent fort bien l'enjeu et ils savent que les Bruins ont une équipe redoutable.

"Le deuxième match est très important et la tension

remporter ce match pour que les Bruins retourneront chez eux avec un déficit de deux matches. Alors, ce sera à eux que reviendra la tâche de produire absolument une victoire dans le troisième match". Bowman reconnaît que les Bruins ont une équipe très bien équilibrée et qu'ils peuvent donner du fil à retordre à toutes les équipes. Si les Bruins peuvent pratiquer un échec-avant aussi efficace que lors du deuxième match, cette deuxième rencontre pourrait être très intéressante.

"L'échec-avant des Bruins a été très efficace surtout en deuxième période, a admis Bowman. En deuxième, les deux équipes tentaient d'empêcher l'autre de prendre les devants définitivement. Le but de Shutt a tout changé et les Bruins ont mal joué défensivement en troisième parce qu'ils ont été obligés d'ouvrir le jeu. Nous

part à la série contre Toronto, s'est blessé au dos lors de l'exercice de dimanche, puis a tenté de patiner hier, mais en a été incapable. Il a été examiné par le médecin de l'équipe qui lui a défendu de chauffer les patins pour quelques jours.

Il souffre d'une luxation au dos et sera examiné à nouveau mercredi. C'est alors qu'il saura s'il peut chauffer les patins à nouveau.

"Lafleur est sans doute le meilleur joueur offensif de tout le circuit, a mentionné Bowman. Nous avons su éviter les blessures et c'est bien ainsi. Quelques-uns de nos défenseurs ont été blessés au cours de la saison et nous nous en sommes bien tirés. Je crois que la perte de Jacques Lemaire serait très lourde pour nous. Quand Lemaire est sur la patinoire, Lafleur peut prendre plus de chances en zone adverse. Lemaire excelle de plus à la défensive. Il joue en avantages numériques et en désa-

Les Jeux de 1984

Toujours possible pour Montréal

ATHENES — La possibilité que Montréal soit l'hôte des Jeux Olympiques de 1984 n'est plus chose abstraite.

En effet, le Comité international olympique et les fédérations internationales se sont mis d'accord à Athènes pour refuser les restrictions et les exigences d'organisation de Los Angeles pour les jeux de 1984.

Or, le maire de Montréal, Jean Drapeau, avait pris l'initiative d'aviser le CIO qu'advenant qu'il soit impossible de présenter les jeux à Los Angeles, Montréal serait disposé à poser sa candidature.

La ville de Mexico aurait fait de même et, quant à Munich, elle n'interviendrait que s'il n'on faisait appel à elle.

BLOOMINGTON — Les Twins du Minnesota ont embauché hier le lanceur de relève Mike Marshall et envoyé le lanceur Dave Johnson à leur filiale de Toledo, mais celui-ci doit être soumis au repêchage.

HALIFAX — Guerrero Chavez, de Montréal, défendra son titre canadien des mi-moyens contre Clyde Gray, de Toronto, dans un match de 10 rounds ici le 13 juin.

En escrime... Une razzia signée GRANBY

GRANBY — Le championnat Richelieu-Yamaska d'escrime en classe ouverte s'est disputé en fin de semaine. Au total, 69 combats ont été présentés dans les quatre disciplines au programme.

Au fleuret féminin, la première place est allée à la Granbyenne France Forand, qui a terminé devant Marie-Josée Beaugard et Nathalie Bousquet, toutes deux de St-Hyacinthe.

Au fleuret masculin, Réal Chabot, de Granby, a récolté la première position. Il a terminé l'épreuve devant son concitoyen Denis Bonin et le Maskoutain Luc Perreault.

A l'épée, Normand Choquette, de Granby, a encore fait des siennes et s'est hissé en première place. En seconde place, on retrouve Denis Bonin et en troisième, Réal Chabot.

Dans la dernière discipline, au sabre, ce fut une razzia signée Granby puisque les trois premières places sont allées à des participants de cette cité. Sylvain Landry a décroché la première place devant Normand Choquette et Sylvain Galipeau.

GRAND SPÉCIAL de la VENTE OURAGAN

Inglas comble tous vos désirs et même davantage.

Ces modèles sont disponibles dans les couleurs suivantes: Blanc - Or - Amande

Le Lave-Vaisselle Sterling (GD95300)

1. Planche à découper réversible en érable
2. Quatre réglages de cycles à boutons-poussoirs
3. Panier à couverts dans la porte
4. Filtre autonettoyant avec protecteur de pompe
5. Assainisseur
6. Six réglages de cycles: lavage-récupération, super-lavage, rinçage d'attente, lavage court, porcelaine/cristal, chauffe-assiettes
7. Enroulement automatique du cordon (modèle mobile seulement)

La Cuisinière Sterling De Nettoyage Facile

1. Dosserset vitré
2. Lampe de dosserset à tube fluorescent
3. Horloge numérique
4. Tournobroche optionnel
5. Élément à chauffage rapide
6. Élément de mijotement précis
7. Poignées de tiroir et de porte similibois de luxe

Le Réfrigérateur Sans Givre Sterling DE17.1 PI-CU. (FT.76000)

1. Clayette de congélateur toute largeur avec bac à glaçons
2. Poignées similibois de luxe et plaque décorative à la longueur
3. Clayettes divisées en porte-à-faux avec garniture chromée de luxe
4. Deux bacs à légumes en émail vitrifié
5. Gros garde-viande en porte-à-faux de 22.5 lb. en porcelaine
6. Roulettes
7. Beurrier trois températures

La Machine à Laver Sterling (GO46000)

1. Dosserset haut
2. Six cycles: super lavage et trempage, normal, pressage permanent, super pressage permanent, délicat, tricot
3. Deux vitesses de lavage et d'essorage
4. Réglage de niveau d'eau variable
5. Cinq réglages de température d'eau
6. Filtre à charpie autonettoyant
7. Distributeur d'agent de blanchissage, type entonnoir
8. Distributeur électrique d'adoucisseur de tissu

La Sécheuse Sterling (GO86000)

1. Trois réglages de cycles: séchage régulier automatique, pressage permanent automatique, minuté
2. Cinq réglages de température: délicat, pressage permanent, régulier, épais, air
3. Grille de séchage sans culbutage
4. Lampe d'intérieur du tambour
5. Signal de fin de cycle

ÉPARGNEZ ÉGALEMENT EN '78: PAS DE TAXE DE 8% SUR L'ACHAT DE VOS MEUBLES

- PLAN MISE DE CÔTÉ
- FACILITÉS DE PAIEMENTS
- LIVRAISON GRATUITE

MEUBLES • FURNITURE

TOUT POUR LE FOYER

633 Beffroy Tel. 372-6896

CONCOURS EXCLUSIF AUX MARCHANDS D'AMEUBLEMENT B.V. INC.

Valeur globale et TOTAL de \$15,000

LE TIRAGE AURA LIEU LE 27 DÉCEMBRE TRAVELAND MEUBLACTIION 78

Los Angeles et les Jeux de 1984

Une bataille qui est loin d'être gagnée

ATHENES (Reuter) — Les représentants américains au conseil exécutif du Comité international olympique livrent, à Athènes, un ultime combat pour que Los Angeles

soit en 1984 ville olympique. Leur tâche n'est pas aisée, car, face à la municipalité de Los Angeles qui entend conserver le contrôle financier de l'organisation des jeux, les instances dirigeantes du CIO se montrent intransigeantes sur le principe de conserver la direction de ces jeux.

Selon des sources bien informées, la majorité des membres du CIO seraient également partisans d'une attitude ferme.

Si le conseil exécutif du CIO ne vote pas, jeudi, en faveur de Los Angeles, seule ville candidate à ce jour, de

nouvelles candidatures devront lui être sollicitées et la décision définitive ne sera prise que vers la fin de l'année ou au printemps prochain.

Les membres du conseil exécutif estiment, en privé, que le contrat établi par la municipalité de Los Angeles est inacceptable dans sa forme présente. Les délégués américains de cette organisation en sont eux-mêmes persuadés et tentent de convaincre les responsables de la ville de Los Angeles de le modifier dans le sens demandé par le CIO.

Le maire de Los Angeles, M. Tom Bradley, attendu

mardi à Athènes, et les deux autres membres du conseil municipal déjà présents dans la capitale grecque n'ont qu'une marge d'initiative limitée. Le conseil municipal a, en effet, voté, le 3 mai, une résolution stipulant qu'ils n'ont pas le pouvoir de négocier sur le principe du contrôle financier des jeux.

Il faudrait donc qu'un nouveau scrutin intervienne pour amender le contrat initial.

Le conseiller Bob Ronka, un des plus farouche défenseurs de la rigueur financière au sein de la municipalité déclare: "Si nous ne

contrôlons pas financièrement les jeux, il n'y aura pas de jeux du tout". Il craint, notamment, le coût des mesures de sécurité qui pourrait s'élever à \$20 millions. FSSS

AVEC



bernard brodeur

SI LE RIDICULE TUAIT...

Si le ridicule tuait, Harrold Ballard et Roger Neilson respectivement propriétaire et instructeur des Maple Leafs de Toronto seraient morts depuis mardi dernier. Jamais de toute sa carrière journalistique je n'ai entendu une déclaration aussi stupide que celle faite par Ballard et appuyée par Neilson, après l'élimination des Leafs par les Canadiens de Montréal, mardi passé.

On se souviendra que Ballard avait froidement et sérieusement déclaré: "C'est injuste. Le Canadien est trop fort. On ne devrait pas lui permettre de supporter un club-ferme à Halifax, dans le but de garder des joueurs cachés pour ensuite les échanger pour des premiers choix au repêchage". Le "mouton" à Neilson s'est vite empressé d'appuyer les dires de son patron.

Il y en a qui font de l'argent, non pas parce qu'ils sont intelligents plus que les autres, mais parce qu'ils sont chanceux et, Ballard est dans ce groupe à mon avis.

Est-ce ridicule d'entendre un magnat du hockey professionnel se plaindre d'une équipe est trop forte. On entend ça dans une organisation mineure, chez les atomes où on tente de balancer les clubs afin de motiver davantage les jeunes. Mais dans une ligue professionnelle, qu'on dit la plus puissante au monde, voir un propriétaire d'équipe faire une telle déclaration, c'est le comble du ridicule. A ce que je sache, Ballard n'a-t-il pas donné trois premiers choix au repêchage pour avoir Maloney des Red Wings de Détroit. Il veillait le père et il ferait bien de céder les reines à quelqu'un d'autre. Si c'est là la seule excuse qu'a trouvée Ballard pour justifier la rapide élimination des siens devant la puissante machine montréalaise, il mérite le titre de "pire de l'année" dans le sport professionnel, en Amérique du Nord.

C'est vrai que le Canadien est nettement supérieure à tous les autres clubs de la ligue Nationale. Mais s'il en est ainsi, c'est un peu la faute des autres. Aucun règlement n'empêche Ballard et tous les autres d'agir comme les Canadiens, c'est-à-dire travailler douze mois par année pour faire en sorte que l'équipe soit toujours la meilleure. Au lieu de cela, les clubs attendent bien au chaud qu'une "quelque niaiseuse" transaction soit profitable de temps à autre.

Le Canadien a les meilleures joueurs parce qu'il possède aussi les meilleurs dirigeants de toute la ligue et des travailleurs qui gagnent pleinement leur salaire.

Bien des gérants généraux, des éclairés ou encore des instructeurs de d'autres équipes ne peuvent en dire autant. Ils attendent le repêchage annuel pour tenter de solutionner leurs problèmes, au lieu de former leurs propres joueurs par quelque façon que ce soit.

Les Canadiens ont eu aussi leur part de difficultés et de déboires dans le passé. Ils n'ont jamais accusés les autres d'être trop forts. On s'est tout simplement retroussé les manches et travaillé doublement plus fort pour corriger les lacunes. Les Canadiens d'aujourd'hui représentent vraiment le fruit d'un travail bien fait...

Quoi de plus insignifiant, venant surtout de la bouche d'un supposé expert en hockey, Ballard et Neilson seraient six pieds sous terre... "Toronto la pure" ... merde.

Dimanche

On s'est divisé les victoires au Rebel

GRANBY (AD) — Pour un second programme, c'en fut tout un qui a été présenté à la piste Rebel Speedway dimanche dernier. A cette occasion plus de 2000 personnes ont assisté à un spectacle tout simplement formidable, alors que près de 55 coureurs se sont fait la lutte pour l'obtention des premières places.

La classe voiture de ville comptait plus de 25 coureurs inscrits, mais seulement deux d'entre eux ont pu récolter la place de choix. En effet, à la première c'est Jean-Guy Lussier du 45 qui remportait la victoire tandis que Gaëtan Bernard, un habitué du drapeau carrelé,

remportait les deux dernières épreuves au volant de son 66. A souligner aussi la belle performance de René Legault du 43 qui termina troisième lors des trois courses.

La catégorie modèle récent confrontait un nombre imposant de voitures soit 18. Jean-Claude Hébert du 28 s'empara de la première course. André Dupont du 75 remportait la seconde, et l'épreuve principale revenait à Danis Ruel du 42 qui tira profit de la malchance d'Hébert.

Dans la classe modifiée, quelques 12 participants ont bataillé ferme pour tenter de mériter la grosse part du gâteau.

La première épreuve fut remportée par Yvon Perron du 73. Jean-Guy Pelletier du 69 se méritait la deuxième place que Jean Goudreau du 7-11 tirait avantage des ennus mécaniques du 73 de Dale Beaulieu dans le dernier tour pour le dépasser juste devant la tour des officiels et ainsi empocher le gain.

L'action n'a donc pas manqué depuis le début de la saison au Rebel, et il serait surprenant que celle-ci ne soit pas au rendez-vous lors de la coupe des Gouverneurs. A vous d'être présent, samedi 20 heures pour la coupe des Gouverneurs.

La balle-molle à Granby

Commercial Molson

Plusieurs rencontres ont été disputées dimanche dans ce circuit; les Gicleurs FF l'ont emporté 19 à 6 sur les Chevaliers de Colomb au profit de l'artilleur Jean-Luc Grondin. Gilles Gaucher a subi le revers. Pour les vainqueurs, Paul Ménard a frappé un circuit tandis que chez les vaincus, Réal Archambault de même que Gilles Gaucher s'illustraient.

La Miner a eu raison du Royaume des Quilles par le compte de 12 à 7. Guy Carignan a frappé un circuit pour la Miner et André Bernier a également bien fait. Pour les vaincus, les joueurs Sansoucy et Leblanc ont bien fait. Jean-Marie Gazeille a décroché la victoire devant Réjean Lessard.

Les Chevaliers de Colomb ont également baissé pavillon dans leur second match, cette fois au compte de 19 à 2 face à l'équipe René Dion. Réal Côté a été le meilleur

des vainqueurs avec un coup de quatre buts et Jean Ménard a également bien fait à l'offensive. L'artilleur Millette a eu le dessus sur son vis-à-vis Giguère.

La Miner a remporté son deuxième match devant le BP Leduc par le score de 6 à 5. Jean-Marie Gazeille a de nouveau remporté la victoire, cette fois devant Michel Mathieu. Michel Grondin a été l'étoile des vainqueurs tandis que Marcel Leduc et Pierre Gaucher brillaient pour les perdants.

Le coin de Sportif y est allé d'une écrasante victoire de 26 à 3 sur l'Alliège Pub. Germain Roy a été crédité de la victoire et Yves Champagne a été débité du revers. Luc Martel et Michel Duranleau se sont signalés pour les vainqueurs tandis que du côté des perdants, Daniel Charland y est allé de deux triples et Robert Leclerc a frappé pour le circuit.

L'Alliège Pub a également baissé pavillon dans son se-

cond match devant les Gicleurs FF, par 7 à 5. Jean-Pierre Galipeau a reçu les mérites de la victoire et Yves Champagne a été débité d'un deuxième revers en journée. Jean-Pierre Galipeau et Paul Ménard ont été les étoiles des vainqueurs et Gaëtan Champagne de même que Gilles Scott ont été les meilleurs des vaincus.

Le Coin du Sportif n'a eu aucune difficulté à prendre la mesure du Royaume des Quilles par le compte de 15 à 3. Serge Duranleau a reçu le mérite de la victoire et ses coéquipiers Daniel Blouin et Mario Daviau se sont signalés à l'attaque. Réjean Lessard a subi le revers malgré les proesses de ses coéquipiers Marc Lavallée et Michel Sansoucy.

Finalement, le BP Dion a eu raison du BP Leduc par 15 à 0. Michel Miette a reçu la victoire devant Michel Mathieu. Réal Côté a frappé deux circuits et Denis Audet, Benoit Lapalme de même que Jean Ménard en ont frappé chacun un autre pour les vainqueurs. Pierre Gaucher et Michel Beauregard ont quand même bien fait pour les perdants.

Féminine Molson
Dans ce circuit dimanche, LICI a battu Woolco 20 à 4 au profit du lanceur Dion devant Fontaine. Dans la deuxième rencontre, Catudal a facilement vaincu Glacebec par 24 à 3. Céline Choinière a récolté la victoire devant Diane Dostie. Finalement, Bachand a essuyé un revers de 15 à 2 devant L.S. Sport qui a vu l'artilleur Hébert recevoir la victoire et Desrochers subir le revers.

COPAINS LABATT
Le Paragon a défait le Leroy Somer au compte de 10 à 3 lundi soir, dans un match régulier de ce circuit. Daniel Tétreault a eu le meilleur sur Doris Jolin, au monticule. Pour Paragon, Richard Gingras et Gérard Paul ont le plus brillé, tandis que Denis Choinière et René Ostiquy étaient les meilleurs des perdants.

I.C.I. Senior
Deux joutes ont été disputées dans ce circuit hier soir. André Pelchat a défait Ecole Bel Air 4 à 3. Normand Besette, le gagnant et André Lapalme, le perdant, se sont livrés tout un duel au monticule. La vedette de la rencontre fut Gaëtan Bégin avec trois coups sûrs. Dans un autre match, Boucherie Robert a défait Boucherie Jean Guy 15 à 7. Robert Gagnon a été le lanceur gagnant et Gilles Gagnon, le perdant. Camil Leblanc avec deux coups sûrs et Gilles Gagnon avec un circuit de quatre points, ont pris la vedette.

Ils furent parfaits



(Photo, Jeannot Petit)

Patrick Murray, un nom à retenir pour le futur. Ce jeune joueur des Vics pees wees de Granby a connu une saison exceptionnelle, soit 133 points, répartis en 88 buts et 45 assistances. Il a réussi tous ces exploits en saison régulière, séries éliminatoires et les tournois. De gauche à droite, Réal Gagné, gérant de l'équipe, Patrick Murray et l'instructeur Jean Patenaude.



(Photo, Jeannot Petit)

Des trophées richement mérités par nos Vics pees wees de Granby, dans la Ligue Inter-Cité "AA", soit celui de la saison, des séries et aussi le trophée pour l'équipe la plus disciplinée, au tournoi de Waterloo. De gauche à droite, Fernand Fortin, des Gicleurs FF, commanditaire de l'équipe, Guy Croteau, capitaine, André Berger, assistant-capitaine et Jean Patenaude, instructeur.



(Photo, Jeannot Petit)

Pour connaître une saison parfaite, les Vics pees wees de Granby devaient compter sur deux excellents gardiens de buts. Ils ont aussi eu leur trophée, à la soirée de fin de saison. De gauche à droite, Normand Bernier, instructeur des gardiens, Luc Dupuis, Steve Averill et Yves Charette, entraîneur.



(Photo, Jeannot Petit)

Connaitre une saison sans défaite, ça vaut une photo, pas vrai. Ce document nous fait voir les Vics pees wees de Granby qui ont connu une saison parfaite dans la ligue Inter-Cité "AA" du Québec, avec un dossier de 26 victoires et deux nulles, séries comprises. Avec ces jeunes champions, on reconnaît sur la 3e rangée, Réal Gagné, gérant, Fernand Fortin des Gicleurs FF, commanditaire de l'équipe, Jean Patenaude, instructeur et Yves Charette, entraîneur. Bravo les gars; un record qui n'est pas prêt d'être battu.

LES LIQUEURS NATIONALES ET LE TOURNOI L.I.C.I.



Une fois de plus, les LIQUEURS NATIONALES INC., de Granby, apportent leur appui au sport régional. Cette fois-ci, les LIQUEURS NATIONALES commanditeront le tournoi de balle molle (Ligue Senior) des classes "B" et "C" qui aura lieu les 16, 17, 18 juin, à Granby. Un total de 24 équipes est inscrit et tout laisse prévoir une lutte de titans. Sur ce document, on voit les principaux responsables de cette importante épreuve. Il s'agit, dans l'ordre habituel, MM. Ernest DUQUETTE, trésorier de L.I.C.I.; Claude BRODEUR, vice-président; Roger BOURGEOIS, président; Edouard BÉTOURNAY, directeur des ventes chez LES LIQUEURS NATIONALES INC.; René HOULE, président du tournoi, Gaëtan BÉGIN, directeur administrateur du tournoi; et Léo BROUILLARD, directeur des loisirs L.C.I.



(Photo, Jeannot Petit)

Le Granby Golf a tenu son tournoi d'ouverture de la saison, samedi dernier. Cette photo nous fait voir quelques gagnants; de gauche à droite, Garnet Pow, Dusty Miller, capitaine, Dave Douenard, Bob Dewar, professionnel du club et Jacques Dubois. Les grands honneurs sont allés à Bob Lambert dans le A, Peter Lawrence dans le B et Eric Irwin dans la classe C. Pour les meilleurs scores nets, ils ont été gagnés par Andrew Gallinger, Gaétan Coté et Réal Blain.



(Photo, C-Line Jobin)

Seules les dames mariées... qui filent vers leur pension, dit-on, ont le droit de jouer dans la ligue de balle-molle féminine. L.I.C. Elles en ont fait voir de toutes les couleurs à l'ouverture. On reconnaît ici, de gauche à droite, Rollande Brodeur, secrétaire de la ligue, Suzette Lagimanière, capitaine, Francine Bessette, vice-présidente des Loisirs L.I.C., Roger Gougeois, président des loisirs, Céline Sansoucy, capitaine et Gyslaine Houle, capitaine.

Jeux du Québec

Six villes en nomination

Le processus de mise en candidature pour la ville hôte des Jeux du Québec à l'été 79 se poursuit. En effet, la Société des Jeux du Québec a reçu une demande de la part de six (6) villes du Québec désireuses d'étudier la possibilité de recevoir la manifestation provinciale à l'été 1979. Ces villes sont: Chicoutimi, Montmagny, St-Bruno de Montarville, St-Georges-de-Beauce, Ste-Foy et Verdun.

Un fait intéressant à souligner, c'est que deux (2) de ces villes ont déjà agi à titre de ville hôte, soit Chicoutimi à l'été 1972 et St-Georges-de-Beauce à l'hiver 1974.

La prochaine étape sera le 7 juillet, date à laquelle chacune de ces villes devra déposer un dossier de

candidature. La décision de la Société devrait donc être connue au cours des semaines qui suivront.

LES MENEURS

NATIONALE:

	MJ	AB	P	CS	PTS
Burroughs, Atl.	30	10	13	39	390
Buckner, Chi	22	81	11	28	346
Driessen, Cin.	32	120	24	41	342
Monday, LA.	32	112	21	37	330
Hernandez, StL.	34	130	18	42	323
Foster, Cin.	33	137	22	44	321
Stennett, Pgh.	28	100	15	32	320
Valentine, Mtl	27	104	14	33	317
Baker, LA.	30	104	13	33	317
Simmons, StL.	33	115	18	36	313
Smith, LA.	31	115	23	36	313

Doubles: Hernandez, St. Louis, 12; Simmons, St. Louis, 12; Par-rish, Montréal, 11.
Triples: Garner, Pittsburgh, 4; 7 égaux avec trois chacun.
Circuits: Monday, Los Angeles, 9; Luzinski, Philadelphia, 8.
Points produits: Monday, Los Angeles, 27; Smith, Los Angeles, 26; McCovey, San Francisco, 26.
Buts volés: Moreno, Pittsburgh, 20; Lopes, Los Angeles, 13.
Lanceurs: 4 décisions: Rau, Los Angeles, 5-0, 1,000; Bonham, Cincinnati, 4-0, 1,000; Norman, Cincinnati, 4-0, 1,000; Grimsley, Montréal, 6-1, .857.
Retraits: Richard, Houston, 5-7; Niekro, Atlanta, 55.

LIGUE AMÉRICAINE

	MJ	AB	P	CS	MOY.
Carew, Min.	33	131	20	49	.374
Rice, Bos.	33	139	31	51	.367
Lynn, Bos.	30	114	16	39	.342
Reynolds, Sea.	31	91	10	31	.341
Cabbage, Min.	29	94	11	32	.340
Cooper, Mil.	29	117	17	39	.333
Porter, KC.	29	106	18	35	.330
Yastrzemski, Bos.	32	115	15	37	.322
Kemp, Det.	27	91	16	29	.319
Thompson, Det.	27	111	17	35	.315

Doubles: Ford, Minnesota, 10; Stein, Seattle, 10; Bell, Cleveland, 9; McRae, Kansas City, 9; Norwood, Minnesota, 9.
Triples: Rice, Boston, 4; 5 à égalité avec 3 chacun.
Circuits: Rice, Boston, 11; Zisk, Texas, 10.
Points produits: Rice, Boston, 36; Hobson, Boston, 27; Zisk, Texas, 27.
Buts volés: LeFlore, Detroit, 14; Wilson Kansas City, 11.
Lanceurs: 4 décisions: Lee, Boston, 5-0, 1,000; Guidry, New York, 4-0, 1,000; Sosa, Oakland, 4-0, 1,000; Tanana, Californie, 6-1, .857.
Retraits: Ryan, Californie, 76; Leonard, Kansas City, 40.

LANCEURS PREVUS

LIGUE AMÉRICAINE

Oakland Renko (0-0) à Cleveland Clyde (0-0) 14h.00
 Californie Aase (2-1) à Toronto Underwood (1-3) ou Clancy (2-2) 19h.30
 Seattle Honeycutt (2-4) à Detroit Wilcox (2-1) 20h.00
 New York Hunter (2-3) à Chicago Wood (3-3) 20h.30
 Baltimore Palmer (3-3) au Minnesota Goltz (0-3) 20h.30
 Boston Lee (5-0) à Kansas City Splittorff (4-2) 20h.30
 Milwaukee Sorensen (3-3) au Texas Alexander (3-1) 20h.30

LIGUE NATIONALE

Cincinnati Seaver (1-4) à Montréal Twitchell (2-2) 19h.35
 Atlanta Boggs (1-3) à New York Koonsman (2-3) 20h.05
 Philadelphie Lonborg (4-2) à Houston Richard (2-3) 20h.35
 St-Louis Urrea (2-4) à San Diego Owchinko (2-2) 22h.00
 Pittsburgh Candelaria (2-5) à Los Angeles Hooton (2-4) 22h.30
 Chicago R. Reuschel (3-2) à San Francisco Knepper (1-1) 22h.35



LIGUE NATIONALE

Section est	G	PMoy.	Dif.
Philadelphie	17	14.607	—
Montréal	17	14.548	1 1/2
Chicago	16	15.516	2 1/2
Pittsburgh	14	16.467	4
St. Louis	14	19.424	5 1/2
New York	14	20.412	6

Section ouest	G	PMoy.	Dif.
San Francisco	20	12.625	—
Cincinnati	19	14.576	1 1/2
Los Angeles	18	14.563	2
Houston	13	16.448	5 1/2
San Diego	13	18.419	6 1/2
Atlanta	12	18.400	7

Lundi
 Philadelphie à Houston
 St. Louis à San Diego
 Pittsburgh à Los Angeles

LIGUE AMÉRICAINE

Section est	G	PMoy.	Dif.
Boston	22	11.667	—
Détroit	19	9.678	1/2
New York	18	12.600	2 1/2
Cleveland	14	16.467	6 1/2
Milwaukee	14	16.467	6 1/2
Baltimore	13	17.433	7 1/2
Toronto	12	19.387	9

Section ouest	G	PMoy.	Dif.
Oakland	22	10.688	—
Californie	19	12.613	2 1/2
Kansas City	17	13.567	3 1/2
Texas	14	14.500	6
Seattle	12	24.333	12
Chicago	9	19.321	11 1/2
Minnesota	10	23.303	12 1/2

Lundi
 Oakland 3 Cleveland 2
 Californie 7 Toronto 10
 Seattle 2 Détroit 4
 New York 4 Chicago 1
 Baltimore au Minnesota
 Boston à Kansas City
 Milwaukee au Texas

JUNIOR MAJEURE

Division Martimbeau	G	PMoy.	Dif.	Division Lamothe	G	PMoy.	Dif.
Drummondville	2	01.000	—	Grand-Mère	1	01.000	—
Sherbrooke	1	01.000	1/2	Trois-Rivières	1	1.500	1/2
Saint-Jean	1	01.000	1/2	Shawinigan	0	1.000	1
Granby	0	1.000	1 1/2	Ste-Foy	0	1.000	1
Sorel	0	1.000	1 1/2	Charlebourg	0	1.000	1

Mardi
 Saint-Jean à Granby (20h.)
 Sherbrooke à Sorel

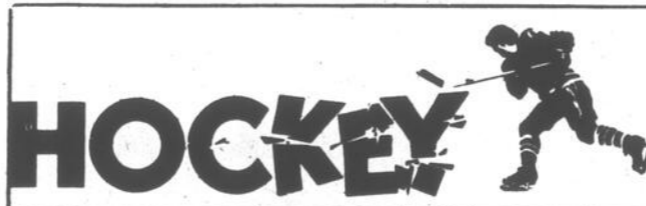
Les compteurs

LNH:

	B	A	P
Lafleur, Mtl	8	11	19
MacLish, Phi	7	9	16
Turnbull, Tor.	6	10	16
Park, Bos	6	10	16
Shutt, Mtl	7	8	15
Robinson, Mtl	2	13	15
McNab, Bos	6	8	14
Schmautz, Bos	6	7	13
Lemaire, Mtl	5	7	12
O'Reilly, Bos	4	8	12

AMH:

	B	A	P
Antonovich, Na	9	7	16
Cloutier, Qué.	9	7	16
Mark Howa, Na	8	7	15
Tardif, Qué.	6	9	15
Keon, Na	5	9	14
S. Bernier, Qué	4	10	14
Hedberg, Wpg	7	4	11
Guindon, Wpg	7	4	11
Rogers, Na	5	6	11
Baxter, Qué	4	7	11
McKenzie, Na	5	5	10
P. Bordeleau, Qué	4	6	10
U. Nilsson, Wpg	1	9	10



LIGUE NATIONALE

(Série finale 4 de 7)

Samedi
 Boston 1 Montréal 4

Mardi
 Boston à Montréal

	PJ	G	P	N	PP	PC	PTS
Montréal	1	1	0	0	4	1	2
Boston	1	0	1	0	1	4	0

ASSOCIATION MONDIALE

(Série finale 4 de 7)

Dimanche
 Winnipeg 5 N. Angleterre 2

Vendredi
 N. Angleterre à Winnipeg

	PJ	G	P	N	PP	PC	PTS
Winnipeg	2	2	0	0	9	3	4
N. Angleterre	2	0	2	0	3	9	0

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU



Goutte à goutte
 se vide
 le bas de laine

le français,
 je le parle
 par



Séminaire de gestion

en collaboration avec
 La Chambre de Commerce de Granby

à l'hôtel le Castel de l'Estrie
 mercredi, le 17 mai de 8h 30 à 16h 30

Pour vous inscrire, complétez le coupon ci-dessous et retournez-le avec votre cheque à l'adresse indiquée. Pour plus d'information, contactez: Mlle Sylvie Senay au no de tél 372-5202

Le Directeur
 Banque fédérale de développement
 161, rue Principale
 Granby, Québec J2G 2V5

Je/Nous assisterons au séminaire de gestion
 à Granby le 17 mai 1978

Nom(s) _____
 Adresse _____ Code Postal _____ Tél _____

Les frais d'inscription sont de \$20.00 par personne incluant le dîner

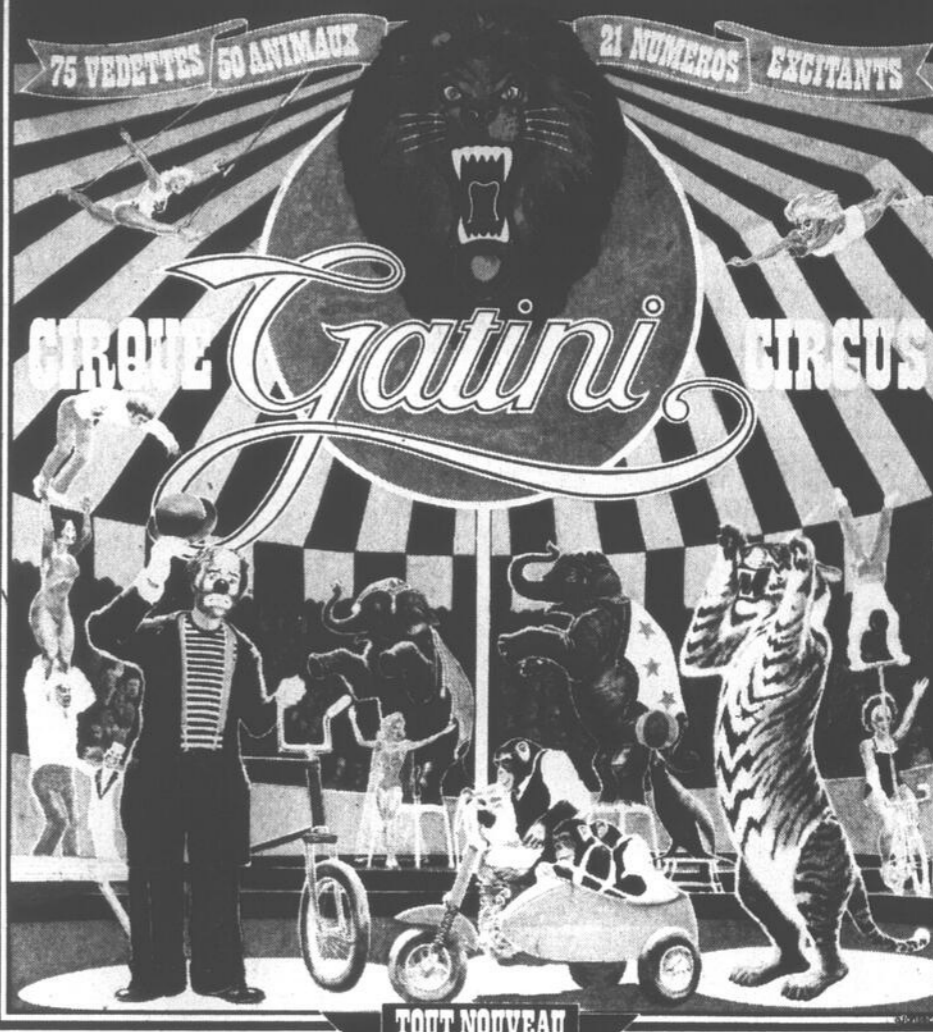


Invitation à
 un nouveau séminaire de gestion
 portant sur:

les contrôles administratifs
 et
 les problèmes de personnel

LE CIRQUE GATINI

SOUS LE GRAND CHAPITEAU



ACHETEZ VOS BILLETS
 MAINTENANT
 ÉVITEZ D'ÊTRE DÉSAPOINTE

(Billets aussi disponibles à l'entrée du cirque)

21 NUMÉROS
 IMPOSANTS

- 75 VEDETTES
- 21 NUMÉROS EXCITANTS
- 50 ANIMAUX DRESSÉS

3,000 SIÈGES
 À L'INTÉRIEUR

ENTREE
 ADULTES
\$4.00
 ENFANTS
 ETUDIANTS
\$2.00

EN COLLABORATION AVEC LE CLUB OPTIMISTE

GRANBY

(Stationnement du ZOO sur la rue Laurier)
 CLUB OPTIMISTE

VENDREDI... 19 MAI SPECT. 8.00 P.M.
 SAMEDI... 20 MAI 1.30 - 4.30 - 8.00
 DIMANCHE... 21 MAI 1.30 - 4.00 - 8.00

BEDFORD

(Terrain Arena Bedford)
 Club Optimiste Bedford Inc.

LUNDI 22 MAI SPECT 6.30 - 9.00
 MARDI 23 MAI SPECT 6.30 - 9.00

COWANSVILLE

(Terrain Domaine du PARC)
 Association des Marchands

MERCREDI 24 MAI SPECT 6.30 - 9.00
 JEUDI 25 MAI SPECT 6.30 - 9.00

ALBERT LACOSTE
 de la Brasserie Labatt vous invite à une autre occasion de se rencontrer et se parler au Cirque GATINI

là, tu parles
 à mon goût!

Labatt

Annonces Classées

TARIFS DE NOS ANNONCES CLASSÉES

une insertion (maximum 20 mots)	\$2.75
MOTS SUPPLÉMENTAIRES	15¢
CARACTÈRES GRAS	80¢
LIGNE AGATE	0.30
1 POUCE x COL	\$3.78
1 POUCE (1 mois)	\$60.00
LOCATION DE CASIER	0.60
AVIS DE NON RESPONSABILITÉ (3 insertions)	\$25.00
AVIS, SOUMISSIONS, etc. (ligne agate)	\$10.00
AVIS DE DÉCÈS	la parution
REMERCIEMENTS	\$10.00
	la parution

RÈGLEMENTS
Les erreurs sont promptement rectifiées. Elles doivent être alignées dès la première insertion qui sera alors renouvelée gratuitement. Notre responsabilité pour une erreur ou une omission ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Toute annonce classée est payable avant publication.

Granby

1-PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISONS À VENDRE
5 1/2 pièces, chauffage électrique avec financement garanti par la S.C.H.L. et possibilité d'aide gouvernementale accessible à toute catégorie d'acheteurs (même sans enfant), quel que soit le revenu familial. Pour informations: GILLES MASSE CONST., tél. 378-1263 ou 378-5152.

A VENDRE: maisons neuves situées rue Beaumont, 5 1/2 pièces, chauffage électrique, prêt approuvé par la S.C.H.L. avec aide gouvernementale selon l'acheteur. AUCUNES autres maisons à vendre. S'adresser: MIRABEL CONSTRUCTION, tél. 378-2239 ou 263-0396.

MAISONS À VENDRE

Construction neuve, 5 1/2 pièces, modèles variés dont un style canadien, rue Christophe-Colomb. NOUS CONSTRUISONS aussi selon votre demande et sur votre terrain. Pour informations: NOBERT PARENT ENT. EN CONSTRUCTION 86, Bourgeois, Tél. 378-1389

MAISON DE CAMPAGNE, rénovée, 9 1/2 pièces, foyer, à 1 1/2 mille du centre-ville, terrain 325 x 325, piscine creusée, patio, paysage, très tranquille, privée. Idéal pour professionnel ayant besoin de repas. \$72,500. Tél. 372-9233

MAISON 5 1/2 pièces, en clapboard mansonite, corniches d'aluminium, fenêtres panoramiques. Piscine. S'ad: 413 Laurier, Granby, PAS D'AGENT.

BUNGALOW à vendre, 1 1/2 étage, en aluminium et brique, 5 grandes pièces, 2 salles de bains, chauffage à l'huile, Terrain 22,000 pi.ca., piscine hors-terre 18' diamètre x 4' profondeur, clôturée. Beaucoup d'arbres. Taxes \$780. Prix à discuter. S'ad: 394 Fréchette, tél. 378-0291

MAISONS 5 1/2 pièces, 28' x 40' avec cheminée pour 2 foyers, située rue Alexandra, vue magnifique sur le lac Boivin, sous-sol pouvant être fini, habitable dans un mois. AUTRES modèles disponibles. Inf.: ADIMCO INC., François Morin, 372-7129.

PLACEMENTS J.E.M. INC.
Nous achetons votre propriété "COMPTANT". Si vous voulez vendre rapidement, appelez-nous: 372-1330 (de 9 h. a.m. à midi).

GRANBY rue Lafiche, superbe cottage brique, plancher et carage bois franc. Installation très luxueuse. Prix demandé \$35,000. Toute offre. Appelez J. Langlois, 378-4374 ou bureau 378-3009. Immeuble Châtelaine, courtier.

Encouragez nos annonceurs

MARIEVILLE: bungalow 5 1/2 pièces, sous-sol fini avec chambre, terrain paysagé. Tél.: 466-4606. (1-136-138-17701)

GRANBY: Grand cottage, brique, 7 pièces, 5 CHAMBRES. Prix \$26,500. Aubaine à ne pas manquer. Peu comptant requis. Immeuble Châtelaine, courtier, 378-3009 ou 469-2839.

GRANBY: directement du constructeur, cottage canadien, pierre des champs, terrain 196 x 150. Situé terrasse Bellevue. Faite offre. Fait vendre rapidement. IMMEUBLE CHÂTELAINE, courtier, 378-3009 ou 469-2839.

GRANBY: 136 Lemieux, cottage brique, et déclin aluminium. Construit sur place. Sous-sol fini très grand terrain. IMMEUBLE CHÂTELAINE, courtier, 378-3009 ou 469-2839.

GRANBY: 130 Boul. Montcalm, maison 4 logis en brique, dont 1 de 6 1/2 condition et comptant requis à discuter. IMMEUBLE CHÂTELAINE, courtier 378-3009 ou 469-2839.

2-PROPRIÉTÉS À LOUER

À LOUER bungalow en brique, 5 1/2 pièces, situé 120 Lemieux, endroit tranquille, grand terrain. Tél.: 372-1055.

5-PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

J'AI BESOIN de bungalows en brique et déclin d'aluminium de très bonne qualité ainsi que propriétés à revenus de tous genres. Je suis GEORGETTE LANGLOIS, agent spécialisée dans la vente de propriétés résidentielles et à revenus. S'ad: 378-3009 ou 469-2839 IMM. CHÂTELAINE, COURTIER.

7-COMMERCES À VENDRE
DEVELOPPEMENT sur 100 acres de terrain de 149 lots dont il en reste encore 130 dans la ville de Granby. En vente ou à échanger contre motel aux U.S.A. Tél. 372-9233.

8-COMMERCES À LOUER

23, PRINCIPALE 4 BOUTIQUES À LOUER
Air climatisé, rénovée entièrement avec salle de bains privée, tapis mur à mur. Variation de superficie entre 600 et 900 Pi. CA. Informations: 372-4162 534-2458 (9-117-137-16709)

10-TERRAINS À VENDRE
BEAU terrain de 33,000 pi.ca., boisé (300 x 110) situé à proximité rue Alexandra, près d'un parc. Taxes très basses.

AUSSI terrain 21,300 pi.ca. dont 105 pi. sur le lac Boivin. Inf.: François Morin, 372-7129.

SITE EXCEPTIONNEL! terrain de 23,000 pi.ca., situé Place Pluviers, Terrasse Bellevue. Tél. 372-2474.

TERRAIN boisé 150' de façade au bord de l'eau. Aux Trois Lacs, Canton d'Orford. Inf.: après 5 h.p.m. 372-5900 ou 378-7624.

ILS RESTENT encore 130 terrains à vendre pour maisons mobiles. 150 x 134 à 15 le pi. ca. 1 1/2 mille centre ville. Le seul parc dans la ville de Granby. DOMAINE DE MAISONS MOBILES GRANBY INC. Rue Denison Est, coin Rue Lemieux, tél: 372-9233.

GRANBY rue Lafiche, superbe cottage brique, plancher et carage bois franc. Installation très luxueuse. Prix demandé \$35,000. Toute offre. Appelez J. Langlois, 378-4374 ou bureau 378-3009. Immeuble Châtelaine, courtier.

Encouragez nos annonceurs

11-TERRÉS-FERMES

MINI-FERME, St-Joachim près de Granby, 10 arpents, étable, 3 chambres à coucher, foyer en pierre, chauffage électrique. Bâtiments. Inf. (514) 331-3150.

13-CHALET À LOUER

CHALET à louer, près ruisseau, tout inclus, maintenant au 15 septembre, \$550 saison, à Dunkin près Mansonville. S'ad: Ben Boucher, (1) 292-5731 ou (1) 292-3239.

14-APPARTEMENTS À LOUER

APP. 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, très propre, stationnement privé. Situé 726 Principale. Libre 1er juin. Tél.: 378-7874 ou 372-6034.

APP. 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, propre; moderne, situé 94 St-Urbain, libre immédiatement. Tél.: 372-2173

APP. 2 1/2 et 3 1/2 pièces, situés à 311 rue Principale, meubles, chauffés, éclairés. Tél.: 378-8182

APP. 1 1/2, 2 1/2 pièces, meublés, chauffés, éclairés, tapis mur à mur, avec balcon. Porte-patio, buanderie, stationnement privé, personne tranquille et honnête. Pas d'enfant, ni d'animaux. Libres immédiatement. Tél.: 378-7434.

APP. moderne 3 1/2 grandes pièces, meublé de luxe, eau chaude fournie, très propre, toutes commodités, à 28 rue Court et 259 Denison ouest, grand balcon. Tél.: 372-5090.

APP. 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, eau chaude, taxe d'eau, déneigement, stationnement, laveuse-sécheuse. \$155. À 308 Desjardins. Tél.: 378-7869 ou 293-3599

APP. 2 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, centre-ville, entièrement rénové. AUCUN 3 1/2 pièces, meublé, ou non, installation laveuse-sécheuse. Tél.: 378-6340 ou 378-0712

LUXUEUX APP. 3 1/2 pièces, 187 par mois, meublé, avec bail, libre 1er juillet. AUCUN app. à \$143, libre immédiatement. Tél.: 372-5881

APP. 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 pièces, meublés, chauffés, TV optionnelle, situés centre-ville, prix à partir de \$80 par mois. S'ad: 255 Ave. Parc après 6 h. p.m. 372-4121 Avenue du Parc app. 1, Granby.

APP. 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 pièces, meublés, éclairés, taxe d'eau payée, situés coin Notre-Dame et Robinson, aussi rue Groulx. Libres immédiatement, et réservations pour plus tard. Pour visiter, s'adresser: 433 Laurier, tél.: 372-9443 ou 378-5973.

BROMONT: 4 et 5 pièces, meublés, chauffés, éclairés, cuisine équipée, tapis, foyer, \$250 par mois. Tél. 372-6400

APP. 2 1/2 pièces, libre immédiatement, meublé, chauffe, éclairé, eau chaude fournie, taxe d'eau payée, buanderie, stationnement, endroit tranquille. Situé 100 St-Hubert. Tél. 372-6520

CHAMBRE à louer, meublée avec réfrigérateur. Table de cuisine, lavabo. Très propre. Situé 726 Principale. Prix \$18, par semaine. Libre immédiatement. Tél.: 378-7874 ou 372-6034.

LOCAL COMMERCIAL à louer, 2,000 pi. ca., à 63 rue Evangéline, face aux Galeries Granby. Tél. (1) 819 566-2696.

TRAILER pour transporter pépîne, avec pépîne, 5008, 74, 1 camion, 5 tonnes. Ford 900, 1 camion, 1 tonne, avec boîte dompouse en fer. Pelle à neige à l'avant. Prix \$10,500. Tél: 464-1488.

TRACTEUR Massey Ferguson 35, Diesel avec barrage, 2 roues et pelle sur devant. Cylindres ou bucket chassés comme neuf. En très bonne condition. Tél.: 372-2428 soir.

AUBAINES FANTASTIQUES! aménagement 3 pièces, salon 2 m.c., avec tables et lampes, dinette 5 m.c. futuriste, chambre 5 m.c. avec literie, \$485. S'ad. de 9 h. a.m. à 10 h. p.m. à 651-6668.

RÉFRIGÉRATEUR 850, sécheuse \$30. Tapis 9 x 12, \$40. Bureau 4 tiroirs \$25. Table de salon 3, \$25. Aussi set de chambre \$150. Set de cuisine \$25. Tél.: 372-6963.

CAILLES à vendre et cages. AUSA! trailer 4 x 8 à vendre bon jusqu'à 2,500 lbs. Prix \$200. Tél.: 263-0479

POUR DE BONS RESULTATS! "AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES CLASSÉES DE LA VOIX DE L'EST".

SIGNALÉZ 372-5433

DUCHESNEAU & FILS
EXTERMINATION
Maitre exterminateur licencié
RATS - SOURIS - COQUELLES
PUNAISES - PUCES
Voitures sans nom
Estimation gratuite
Ouvrage garanti
372-0593

POUR DE BONS RESULTATS! "AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES CLASSÉES DE LA VOIX DE L'EST".

SIGNALÉZ 372-5433

DUCHESNEAU & FILS
EXTERMINATION
Maitre exterminateur licencié
RATS - SOURIS - COQUELLES
PUNAISES - PUCES
Voitures sans nom
Estimation gratuite
Ouvrage garanti
372-0593

POUR DE BONS RESULTATS! "AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES CLASSÉES DE LA VOIX DE L'EST".

SIGNALÉZ 372-5433

DUCHESNEAU & FILS
EXTERMINATION
Maitre exterminateur licencié
RATS - SOURIS - COQUELLES
PUNAISES - PUCES
Voitures sans nom
Estimation gratuite
Ouvrage garanti
372-0593

POUR DE BONS RESULTATS! "AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES CLASSÉES DE LA VOIX DE L'EST".

SIGNALÉZ 372-5433

APPARTEMENTS À LOUER DES PLUS LUXUEUX À GRANBY:

2, 3 chambres, non meublés, foyer naturel, lave-vaisselle, service conciergerie. Pour inf. 372-2824 ou s'ad. 35 ou 45 St-Michel, Granby.

LOGIS 3 1/2, centre-ville, chauffage, électrique, tapis, 1er étage, installation laveuse-sécheuse. Bien isolé. Libre 1er juin. Tél.: 378-6573 ou 372-8887 ext. 159.

CONSTRUCTION GEORGES LANDRY: Logis modernes, eau chaude fournie, taxe d'eau payée, conciergerie, buanderie, balcon, porte-patio, tapis chambre et salon. Situé 100 Sweet, 3e étage, et 5 1/2 à \$190 pour 1er juillet. Tél.: 372-0382

LOGIS 4 1/2 pièces, chauffé, taxe d'eau payée, \$175 par mois, 2 étages, à 23 boul. Fortin, libre immédiatement. GRAND LOGIS 3 1/2 pièces, moderne, situé 133 Drummond, Libre 1er juillet. Tél.: 372-2173

LOGIS 4 1/2 pièces, chauffé, eau chaude fournie, \$171, par mois 1er juillet. S'ad: 9 Place Youville, tél.: 378-9675.

LOGIS 3 1/2 pièces, situé rue Robinson, \$88, par mois. AUCUN annexe à vendre installée. Tél.: 378-7203

LOGIS 4 1/2 pièces, taxe d'eau payée, 2e étage, situé 21a Centre. Pour adultes seulement. \$120 par mois. Tél. 372-6233

LOGIS 4 1/2 pièces, situé près des Galeries Granby, tapis, installation laveuse-sécheuse, balcon, porte-patio, prise pour auto. \$155 et \$185 par mois, taxe d'eau incluse. Libre 1er juillet et 1er août. S'ad: 99 Bourassa, Granby, 372-3590

LOGIS 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces, libres immédiatement, chauffage électrique, prise pour auto, antenne communautaire, tapis mur à mur, porte-patio à 110-112 Wolfe, 52c, mont, près du golf et centre de ski Bromont. Tél. 372-3660.

LOGIS 3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2 - 6 1/2 - 7 1/2 - 8 1/2 - 9 1/2 - 10 1/2 - 11 1/2 - 12 1/2 - 13 1/2 - 14 1/2 - 15 1/2 - 16 1/2 - 17 1/2 - 18 1/2 - 19 1/2 - 20 1/2 - 21 1/2 - 22 1/2 - 23 1/2 - 24 1/2 - 25 1/2 - 26 1/2 - 27 1/2 - 28 1/2 - 29 1/2 - 30 1/2 - 31 1/2 - 32 1/2 - 33 1/2 - 34 1/2 - 35 1/2 - 36 1/2 - 37 1/2 - 38 1/2 - 39 1/2 - 40 1/2 - 41 1/2 - 42 1/2 - 43 1/2 - 44 1/2 - 45 1/2 - 46 1/2 - 47 1/2 - 48 1/2 - 49 1/2 - 50 1/2 - 51 1/2 - 52 1/2 - 53 1/2 - 54 1/2 - 55 1/2 - 56 1/2 - 57 1/2 - 58 1/2 - 59 1/2 - 60 1/2 - 61 1/2 - 62 1/2 - 63 1/2 - 64 1/2 - 65 1/2 - 66 1/2 - 67 1/2 - 68 1/2 - 69 1/2 - 70 1/2 - 71 1/2 - 72 1/2 - 73 1/2 - 74 1/2 - 75 1/2 - 76 1/2 - 77 1/2 - 78 1/2 - 79 1/2 - 80 1/2 - 81 1/2 - 82 1/2 - 83 1/2 - 84 1/2 - 85 1/2 - 86 1/2 - 87 1/2 - 88 1/2 - 89 1/2 - 90 1/2 - 91 1/2 - 92 1/2 - 93 1/2 - 94 1/2 - 95 1/2 - 96 1/2 - 97 1/2 - 98 1/2 - 99 1/2 - 100 1/2 - 101 1/2 - 102 1/2 - 103 1/2 - 104 1/2 - 105 1/2 - 106 1/2 - 107 1/2 - 108 1/2 - 109 1/2 - 110 1/2 - 111 1/2 - 112 1/2 - 113 1/2 - 114 1/2 - 115 1/2 - 116 1/2 - 117 1/2 - 118 1/2 - 119 1/2 - 120 1/2 - 121 1/2 - 122 1/2 - 123 1/2 - 124 1/2 - 125 1/2 - 126 1/2 - 127 1/2 - 128 1/2 - 129 1/2 - 130 1/2 - 131 1/2 - 132 1/2 - 133 1/2 - 134 1/2 - 135 1/2 - 136 1/2 - 137 1/2 - 138 1/2 - 139 1/2 - 140 1/2 - 141 1/2 - 142 1/2 - 143 1/2 - 144 1/2 - 145 1/2 - 146 1/2 - 147 1/2 - 148 1/2 - 149 1/2 - 150 1/2 - 151 1/2 - 152 1/2 - 153 1/2 - 154 1/2 - 155 1/2 - 156 1/2 - 157 1/2 - 158 1/2 - 159 1/2 - 160 1/2 - 161 1/2 - 162 1/2 - 163 1/2 - 164 1/2 - 165 1/2 - 166 1/2 - 167 1/2 - 168 1/2 - 169 1/2 - 170 1/2 - 171 1/2 - 172 1/2 - 173 1/2 - 174 1/2 - 175 1/2 - 176 1/2 - 177 1/2 - 178 1/2 - 179 1/2 - 180 1/2 - 181 1/2 - 182 1/2 - 183 1/2 - 184 1/2 - 185 1/2 - 186 1/2 - 187 1/2 - 188 1/2 - 189 1/2 - 190 1/2 - 191 1/2 - 192 1/2 - 193 1/2 - 194 1/2 - 195 1/2 - 196 1/2 - 197 1/2 - 198 1/2 - 199 1/2 - 200 1/2 - 201 1/2 - 202 1/2 - 203 1/2 - 204 1/2 - 205 1/2 - 206 1/2 - 207 1/2 - 208 1/2 - 209 1/2 - 210 1/2 - 211 1/2 - 212 1/2 - 213 1/2 - 214 1/2 - 215 1/2 - 216 1/2 - 217 1/2 - 218 1/2 - 219 1/2 - 220 1/2 - 221 1/2 - 222 1/2 - 223 1/2 - 224 1/2 - 225 1/2 - 226 1/2 - 227 1/2 - 228 1/2 - 229 1/2 - 230 1/2 - 231 1/2 - 232 1/2 - 233 1/2 - 234 1/2 - 235 1/2 - 236 1/2 - 237 1/2 - 238 1/2 - 239 1/2 - 240 1/2 - 241 1/2 - 242 1/2 - 243 1/2 - 244 1/2 - 245 1/2 - 246 1/2 - 247 1/2 - 248 1/2 - 249 1/2 - 250 1/2 - 251 1/2 - 252 1/2 - 253 1/2 - 254 1/2 - 255 1/2 - 256 1/2 - 257 1/2 - 258 1/2 - 259 1/2 - 260 1/2 - 261 1/2 - 262 1/2 - 263 1/2 - 264 1/2 - 265 1/2 - 266 1/2 - 267 1/2 - 268 1/2 - 269 1/2 - 270 1/2 - 271 1/2 - 272 1/2 - 273 1/2 - 274 1/2 - 275 1/2 - 276 1/2 - 277 1/2 - 278 1/2 - 279 1/2 - 280 1/2 - 281 1/2 - 282 1/2 - 283 1/2 - 284 1/2 - 285 1/2 - 286 1/2 - 287 1/2 - 288 1/2 - 289 1/2 - 290 1/2 - 291 1/2 - 292 1/2 - 293 1/2 - 294 1/2 - 295 1/2 - 296 1/2 - 297 1/2 - 298 1/2 - 299 1/2 - 300 1/2 - 301 1/2 - 302 1/2 - 303 1/2 - 304 1/2 - 305 1/2 - 306 1/2 - 307 1/2 - 308 1/2 - 309 1/2 - 310 1/2 - 311 1/2 - 312 1/2 - 313 1/2 - 314 1/2 - 315 1/2 - 316 1/2 - 317 1/2 - 318 1/2 - 319 1/2 - 320 1/2 - 321 1/2 - 322 1/2 - 323 1/2 - 324 1/2 - 325 1/2 - 326 1/2 - 327 1/2 - 328 1/2 - 329 1/2 - 330 1/2 - 331 1/2 - 332 1/2 - 333 1/2 - 334 1/2 - 335 1/2 - 336 1/2 - 337 1/2 - 338 1/2 - 339 1/2 - 340 1/2 - 341 1/2 - 342 1/2 - 343 1/2 - 344 1/2 - 345 1/2 - 346 1/2 - 347 1/2 - 348 1/2 - 349 1/2 - 350 1/2 - 351 1/2 - 352 1/2 - 353 1/2 - 354 1/2 - 355 1/2 - 356 1/2 - 357 1/2 - 358 1/2 - 359 1/2 - 360 1/2 - 361 1/2 - 362 1/2 - 363 1/2 - 364 1/2 - 365 1/2 - 366 1/2 - 367 1/2 - 368 1/2 - 369 1/2 - 370 1/2 - 371 1/2 - 372 1/2 - 373 1/2 - 374 1/2 - 375 1/2 - 376 1/2 - 377 1/2 - 378 1/2 - 379 1/2 - 380 1/2 - 381 1/2 - 382 1/2 - 383 1/2 - 384 1/2 - 385 1/2 - 386 1/2 - 387 1/2 - 388 1/2 - 389 1/2 - 390 1/2 - 391 1/2 - 392 1/2 - 393 1/2 - 394 1/2 - 395 1/2 - 396 1/2 - 397 1/2 - 398 1/2 - 399 1/2 - 400 1/2 - 401 1/2 - 402 1/2 - 403 1/2 - 404 1/2 - 405 1/2 - 406 1/2 - 407 1/2 - 408 1/2 - 409 1/2 - 410 1/2 - 411 1/2 - 412 1/2 - 413 1/2 - 414 1/2 - 415 1/2 - 416 1/2 - 417 1/2 - 418 1/2 - 419 1/2 - 420 1/2 - 421 1/2 - 422 1/2 - 423 1/2 - 424 1/2 - 425 1/2 - 426 1/2 - 427 1/2 - 428 1/2 - 429 1/2 - 430 1/2 - 431 1/2 - 432 1/2 - 433 1/2 - 434 1/2 - 435 1/2 - 436 1/2 - 437 1/2 - 438 1/2 - 439 1/2 - 440 1/2 - 441 1/2 - 442 1/2 - 443 1/2 - 444 1/2 - 445 1/2 - 446 1/2 - 447 1/2 - 448 1/2 - 449 1/2 - 450 1/2 - 451 1/2 - 452 1/2 - 453 1/2 - 454 1/2 - 455 1/2 - 456 1/2 - 457 1/2 - 458 1/2 - 459 1/2 - 460 1/2 - 461 1/2 - 462 1/2 - 463 1/2 - 464 1/2 - 465 1/2 - 466 1/2 - 467 1/2 - 468 1/2 - 469 1/2 - 470 1/2 - 471 1/2 - 472 1/2 - 473 1/2 - 474 1/2 - 475 1/2 - 476 1/2 - 477 1/2 - 478 1/2 - 479 1/2 - 480 1/2 - 481 1/2 - 482 1/2 - 483 1/2 - 484 1/2 - 485 1/2 - 486 1/2 - 487 1/2 - 488 1/2 - 489 1/2 - 490 1/2 - 491 1/2 - 492 1/2 - 493 1/2 - 494 1/2 - 495 1/2 - 496 1/2 - 497 1/2 - 498 1/2 - 499 1/2 - 500

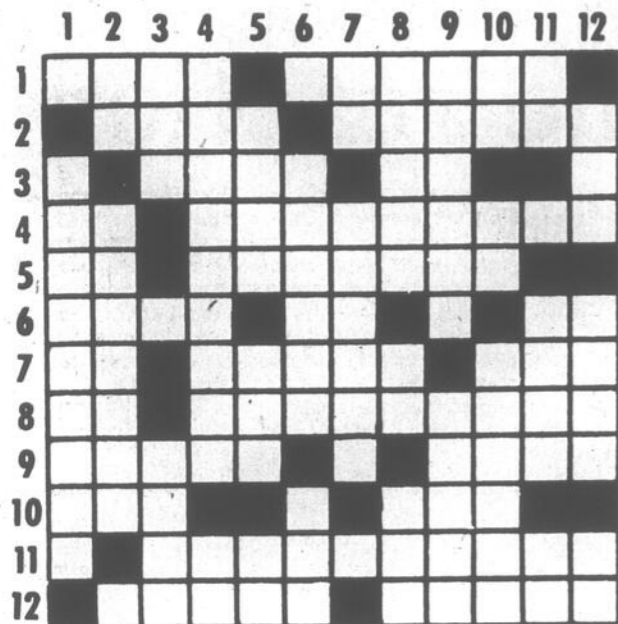
LE COQ RÔTI

Homme ou femme aimant le public et ayant de l'ambition demandés pour travail de réception. Cuisine et livraison.
Rendez-vous: Mardi et mercredi à 777 PRINCIPALE entre 3 et 6 h p.m.
(136-17743)

M CROISÉS T S



PROBLEME 3949



HORIZONTALEMENT

- 1-Ville de la Grèce. — Païre.
- 2-Archevêque de Reims. — A peur de.
- 3-Couleur. — Dans triste.
- 4-Prép. lat. — Instrument servant aux usages de la vie courante.
- 5-Ville de Chaldée. — Détériorait.
- 6-Suffrage. — Préfixe. — Symb. chim.
- 7-Coups de baguette. — Se servira. — Petite prairie.
- 8-Conj. — Domestique.
- 9-Situées. — Paré.
- 10-Non humide. — Sur.
- 11-Convocation.
- 12-Etre assis. — Dém.

VERTICALEMENT

- 1-Mendiant.
- 2-Route rurale. — L'une des républiques fédérées de Yougoslavie.
- 3-Trois fois. — Outil à dents.
- 4-Affectueuse. — Lac au Soudan.
- 5-Descendu. — Poss. — Six.
- 6-Allonger par traction. — Que l'on respire.
- 7-Dialecte. — Agacé.
- 8-Evacua l'urine. — Du verbe avoir. — Petite poche.
- 9-Qui subit l'action sans agir. — Exprime l'universalité des parties.
- 10-Mesure chinoise. — Voisins dans maître. — Légume.
- 11-Marque la situation. — Couleur. — A quel endroit.
- 12-Cause le décès de. — Expose au grand air. — Nég.

Les surplus de C. Ryan pour la création d'une fondation

Par FRANCOISE COTE

MONTREAL (PC) — Le surplus de l'ordre de \$100,000 du fonds de plus d'un demi-million de dollars recueillis en souscriptions pour la campagne au leadership libéral de M. Claude Ryan sera utilisé pour la création d'une fondation dont les revenus serviront à financer des études sur le fonctionnement du système fédéral canadien. Au cours de sa conférence de presse, hier, M. Ryan a aussi fourni plu-

sieurs précisions sur son financement.

Tout en prévenant que le rapport définitif sur l'état de son fonds de campagne ne sera prêt que dans quelques semaines, M. Ryan a fourni des chiffres qui révèlent que le total des souscriptions a atteint \$522,126, dont 71,45 pour cent, soit \$373,053 provient de francophones tandis que 28,55 pour cent soit \$149,073, vient d'autres souscripteurs.

Le nombre de souscripteurs a atteint les 8,074 per-

sonnes dont 6,256 francophones et 1,818 autres. Il y eut environ seulement une trentaine de souscriptions qui sont venues d'en dehors du Québec.

Le nouveau chef du Parti libéral du Québec s'est élevé contre les insinuations que le premier ministre René Lévesque du Parti Québécois répand depuis son élection. Il s'est particulièrement élevé contre les insinuations qui prétendent que M. Ryan a été élu par les anglophones. Chiffres à l'appui, M. Ryan

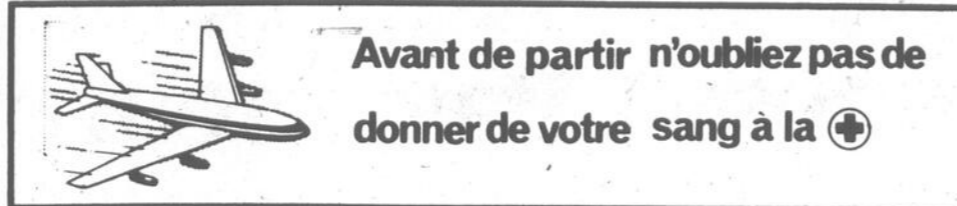
a dit que lors du congrès au leadership libéral à Québec le 15 avril dernier, il y avait 2,611 délégués inscrits ayant droit de vote. Sur ce nombre 2,555 ont exercé effectivement leur droit de vote. C'est délégués se répartissent ainsi: 2,458 délégués francophones; 153 délégués anglophones. Au nombre des délégués francophones, on pouvait distinguer environ 70 délégués de différentes origines ethniques.

M. Ryan qui a été élu par 1,748 voix, a tenu à souligner "la disproportion entre les insinuations de type raciste de M. René Lévesque et la réalité".

Interrogé par des journalistes anglophones, qui lui ont demandé si son insistance voulait dire que l'on en est rendu au point où au Québec l'on peut avoir honte de l'appui des anglophones, M. Ryan a dit qu'il accueillait l'appui anglophone avec intérêt, qu'il était devenu nécessaire de répondre aux

insinuations et aux mensonges diffusés par le premier ministre Lévesque et d'autres députés péquistes.

Le chef libéral a, par ailleurs, ajouté qu'il croit que dans l'ensemble de la population francophone du Québec, on a encore un grand respect pour les anglophones et tous les autres concitoyens. Il croit cependant que la sorte de campagne que le PQ mène contre lui peut engendrer des malaises et qu'il faut y répondre.



Avant de partir n'oubliez pas de donner de votre sang à la

VOTRE HOROSCOPE

BELIER

du 21 mars au 20 avril

Veillez à ce que la bonne entente règne et n'hésitez pas à donner un coup de main dans certains travaux qu'aura à exécuter la personne qui vous aime. Vous goûterez une ambiance de stabilité et de sécurité.

LION

du 23 juillet au 23 août

Il y a peu à dire sur le plan du cœur vous ne changez rien à votre vie sur le plan émotif. Il semble cependant que vos relations amicales connaîtront des hauts et des bas. L'amour sera au ralenti.

SAGITAIRE

du 23 nov. au 21 déc.

Prouvez votre attachement démontrez mieux vos sentiments. Ne vous laissez pas aller à vos mauvais penchants mais offrez quelque chose soit des services un petit cadeau ou une attention: l'être cher y sera très sensible.

TAUREAU

du 21 avril au 20 mai

Votre intuition vous guidera et vous empêchera de vous montrer trop dur. Votre entente avec l'être cher ne sera pas parfaite et vous vous accrocherez sur plus d'un point. Méfiez-vous de votre obstination de votre entente.

VIERGE

du 24 août au 22 sept.

Il semble que vous cherchiez à développer une entente intellectuelle des échanges de qualité avec une personne que vous aimez. Vous cherchez à tirer le meilleur de cette personne à la contraindre à de plus grands efforts.

CAPRICORNE

du 22 déc. au 20 janv.

Au travail, la chance vous soutiendra et favorisera surtout vos décisions, vos initiatives les plus audacieuses. Ne manquez pas d'une certaine réserve dans vos rapports avec autrui. Au travail joies et succès inattendus.

GEMEAUX

du 21 mai au 21 juin

N'écoutez pas votre égoïsme, méfiez-vous aussi des plaisirs de la table et couchez-vous de bonne heure. Au travail, rompez quelque peu vos habitudes. Vous serez appelé à laisser tomber un projet que vous n'aurez pas à regretter.

BALANCE

du 23 sept. au 23 oct.

Vous saurez concilier les bonnes grâces de ceux qui vous entourent. Vous ferez preuve de bonne volonté. Pas de surprise déplaisante sur le plan du cœur mais au contraire, un climat d'entente et d'entraide. Bons contacts.

VERSEAU

du 21 janv. au 19 fév.

Vous aurez l'impression de n'être pas compris et aussi celle de ne pas suffisamment comprendre les autres. Les événements ne se dérouleront pas selon vos plans. Au travail, les aspects planétaires favoriseront vos décisions.

CANCER

du 22 juin au 22 juillet

Ceux qui vous aiment se montreront agressifs. Défendez bien vos intérêts et ne vous laissez pas enfermer dans vos propres contradictions au cours des discussions sentimentales. Vous prendrez les bonnes décisions.

SCORPION

du 24 oct. au 22 nov.

Les astres vous protégeront et vous devrez recevoir des nouvelles heureuses. Vous aurez également l'occasion de mettre fin à un malentendu. Vous regagnerez la confiance de la personne qui vous aime.

POISSONS

du 20 fév. au 20 mars

Au travail, vous devriez être en bonne forme et mener à bien votre tâche. Un petit problème de tension se solutionnera. Vous connaîtrez des moments de mélancolie mais vous réagirez sagement. Les événements ne se dérouleront pas selon vos plans.

in memoriam



Corriveau:

A Granby le 14 mai 1978 à l'âge de 82 ans est décédé M. Joseph Corriveau, époux en première noce de Lucia Champagne, en seconde noce de Aurore Boulet demeurant au 585, rue Cowie, Granby. Les funérailles auront lieu mardi le 16 mai. Le convoi funéraire partira des salons de la

Maison Funéraire Girardot & Ménard Ltée 170, rue Dufferin, Granby

pour se rendre à l'église Assomption où le service sera célébré à 2 heures. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les heures de visites seront de 14 à 17 et de 19 à 22 heures. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Benoit Corriveau Drummondville; M. et Mme Charles Bédard (Lucille), Granby; M. et Mme Jean-Marie Corriveau Granby; M. et Mme Raoul Corriveau Granby; M. et Mme Renald Lavigne (Thérèse) Sherbrooke; M. et Mme Germain Harnois (Louise), Granby; son genre: M. Rodias Laplante Magog; ses frères et sœurs, M. et Mme Alfred Corriveau Thetford Mines; M. et Mme Trefflé Jacques (Alida) Sacré-Coeur de Marie, Co. Mégantic; M. et Mme Joseph Evers (Généria) Black Lak; ses beaux frères et belles sœurs, M. et Mme Irénée Champagne East Broughton; Mme Thomas Corriveau Joly Co. Lotbinière; M. et Mme Alfred Boulet Dunham; Mme Agnès Dubois Cowansville; M. et Mme Irénée Champagne East Angus; M. et Mme Hervé Boulet Témiscamingue; M. Joseph Vachon East Broughton; Mme Gérard Champagne Alfred Maine, ainsi que de nombreux petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces, gendres et belles filles.

M. et Mme Arsène Corriveau, de Granby; M. et Mme Wilfrid Corriveau, de Granby; M. et Mme Jean-Paul Fournier (Aulivine Corriveau), de Québec; M. et Mme Emile Corriveau, de Granby; M. et Mme Raymond Corriveau, de Granby; M. et Mme Alcide Corriveau, de Granby; M. et Mme Aimé Corriveau, de Granby; M. et Mme Normand Désormeaux (Yvonne Corriveau) de St-Jean; M. et Mme Ludger Corriveau, de Thetford Mines.



BERNARD:

A Longueuil subitement le 14 mai 1978 à l'âge de 62 ans est décédé M. Gérard (Gerry) Bernard époux de Yvette Dorion demeurant au 42, rue St-Antoine Nord, Granby. Les funérailles auront lieu mercredi le 17 mai. Le convoi funéraire partira des salons de la Maison Funéraire Girardot & Ménard Ltée 170, rue Dufferin, Granby

pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 11 heures. Inhumation au cimetière de Bromont. Les heures de visites seront de 2 à 5 et de 7 à 10 heures. Des dons à fondation des maladies du Cœur seraient appréciés: Il laisse dans le deuil outre son épouse sa fille: Mlle Nicole Bernard ses sœurs: Mme Raymond Arès, (Antoinette), Montréal; Mme Jeanne Quinlan, San Diego, Californie; M. et Mme Lionel Archambault (Lucille), Waterloo; sa belle mère: Mme Doreine Dorion, Longueuil; ses beaux frères et belles sœurs: M. François (Frank) Choinière Granby; M. et Mme Jean Dorion, Montréal; Mme Gertrude Sweeten, Michigan; M. et Mme Marcel Mc Kercher, Longueuil; M. et Mme Paul André Dorion, Montréal Nord; ainsi que de nombreux neveux et nièces.

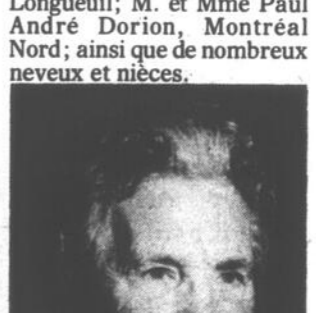
service sera célébré à 14 heures 30, suivi de l'inhumation à Dunham. Elle laisse dans le deuil 11 enfants M. et Mme Louis René Duguay de Gati-neau, M. et Mme Joseph Bernier (Marie Marthe), de Mc Masterville, M. et Mme Joseph Leclerc (Thérèse), de Otterburn Park, le frère Arthur Duguay (Mariste) d'Iberville, M. et Mme Roland Duguay de Dunham, M. et Mme Paul Laroche (Elmire) de Burlington au Vermont, M. et Mme Gaston Duguay de Cowansville, M. et Mme Marcel Duguay de Freighsburg, M. et Mme Jean-Camille Léonard (Colette) de Mc Masterville, M. et Mme Claude Duguay de Dunham, M. et Mme Vincent Passerini (Rachel) de Greenfield Park, 73 petits-enfants, 85 arrière-petits-enfants ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis.



PATENAUDE

A Granby le 14 mai 1978 à l'âge de 62 ans est décédé M. René Patenaude époux de feu Annette Martin demeurant au 441, rue Ste-Marie, Granby. Les funérailles auront lieu mercredi le 17 mai. Le convoi funéraire partira des salons de la Maison Funéraire

Girardot & Ménard Ltée 170, rue Dufferin, Granby pour se rendre à l'église Assomption où le service sera célébré à 2 heures. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les heures de visites seront de 2 à 5 et de 7 à 10 heures. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Serge Patenaude, M. et Mme Roger Laliberté (Lise), M. et Mme Denis Dubuc (Francine) 7 petits enfants, tous de Granby; ses parents: M. et Mme Elphège Patenaude, Granby; ses frères et sœurs: M. et Mme Maurice Patenaude, Ville d'Anjou; M. et Mme Onil L'Heureux, (Jeannette) Lachute; Mme Florianne Leblanc, Granby; M. et Mme Marcel Guillette (Monique), Montréal; ses beaux frères et belles sœurs: Mme veuve Anna Poirier, Montréal; M. et Mme Ovide Benoit, Granby; M. et Mme Paul Parais, Longueuil; M. Georges Himé, Valières, Granby; M. et Mme Meril Martin, Sherbrooke; Mme veuve Estelle Robichaud, Roxton Sud; M. Alphonse Martin, Granby; M. et Mme Léopold Martin, Granby; M. et Mme Roland Dumouchel, Montréal; M. et Mme Paul Martin, Granby; ainsi que de nombreux neveux et nièces.



DUGUAY

(Mme Anna)

A l'hôpital Honoré-Mercier de Ste-Hyacinthe, le 14 mai à l'âge de 86 ans et neuf mois est décédée Mme Anna Duguay, épouse de feu Irénée Duguay, autrefois de Rougemont. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi. Le convoi funéraire partira des

Salons JR Poirier Ltée 1521 rue St-Paul St-Césaire pour se rendre à l'église paroissiale de Rougemont où le

COTE

(Mme Marie-Flore) A Montréal, le 14 mai à l'âge de 47 ans est décédée Mme Marie-Flore Côté, née Marie-Flore Deslites demeurant au 3884 rue Drolet, apt 1 à Montréal. Les funérailles auront lieu le jeudi 18 mai. Le convoi partira des résidences funéraires

Léo-Paul Ledoux inc. 5034 rue Foster Waterloo

Pour se rendre à l'église St-Bernardin où le service sera célébré à 14 heures, l'inhumation suivra ensuite au cimetière St-Bernardin. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Gilles Côté, M. Jacques Côté, Mlle Nicole Côté, Mlle Nicole Côté, Mlle Diane Côté, M. Pierre Côté, Mlle Maryse Côté, tous de Montréal; sa mère, Mme Florence Deslites de Waterloo, ses frères et sœurs, M. et Mme Gérard Nadeau de Waterloo, M. et Mme Yves Deslites de Montréal, Mme Noëlla Deslites de Campton, M. et Mme Serge Deslites de Waterloo. Elle laisse également dans le deuil, deux petits-enfants, des oncles et tantes, ainsi que des neveux et nièces.



FLEURS

GILBERTE LOISELLE

Votre fleuriste

342, Papineau Granby 378-1191

La Voix de l'Est

TARIFS D'ABONNEMENT

Camelot

SAMEDI \$0.40 SEMAINE \$1.50 ANNÉE \$75.00

Dans les endroits non desservis par camelots

Poste 1 mois \$6.00 3 mois \$18.00 6 mois \$36.00 1 an \$72.00

Canada \$6.00 \$18.00 \$36.00 \$72.00

Autre pays \$12.00 \$36.00 \$72.00 \$144.00

La Voix de l'Est Ltée. Ltée Granby, Qué.

126, Principale 228 2V4 Tél. 372-5433

La VOIX DE L'EST — MARDI 16 MAI 1978 — PAGE 11

Carrières et Professions

Chaque jour le quotidien La Voix de l'Est groupe sous cette rubrique les offres et les demandes d'emplois concernant les professionnels, les personnes de carrières ou de métier. Ne manquez pas de la consulter régulièrement et d'y faire publier votre propre offre, ou demande, au besoin.

Composez: 372-5433

VENDEUR INTERMÉDIAIRE DEMANDÉ: FABRICANT VERSUS CONCESSIONNAIRE

- Exigences:
- Expérience dans maisons préfabriquées
 - Avoir le sens du marketing
 - Expérience de chantier serait un atout
 - Disponible pouvant voyager
 - Faculté d'effectuer des estimés
 - Sérieux
 - Possédant automobile

Toute personne intéressée pourra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivante:

Dundi Construction Inc.
Rang de la Rivière est
Ste-Brigide Cté. Iberville

VELAN INGENEERING

PLANIFICATEUR DE PRODUCTION (JUNIOR)

Emploi: —Nous repérons une personne pouvant prendre la responsabilité du service de la planification de nos pièces de rechange. —Ainsi que de seconder de jours en jours des opérations et contrôle de notre département de planification tels que: —Contrôle d'inventaire, préparation des commandes d'usine et feuilles de route, expédition des commandes d'usine etc.

Le candidat recherché doit posséder:

- un entraînement d'école technique
- pouvoir lire les dessins et croquis
- être bilingue
- expérience antérieure d'atelier d'usinage sera un atout déterminant
- le sens d'organisation et des méthodes de travail bien ordonné

VELAN INGENEERING

COMMIS AU CONTRÔLE DE PRODUCTION (BILINGUE)

Doit posséder une expérience antérieure au contrôle de production. Nous recherchons une personne pour être responsable: —Contrôle des cartes de production —Rapport d'efficacité de production —Filière personnelle des employés —Préparer les rapports de retard et d'absences etc.

La personne recherchée doit posséder:

- Le sens de l'organisation
- Être ordonné et ponctuel

N.B. Pas d'appels s.v.p.

Toutes les candidatures doivent être postulées par écrit seulement à:

VELAN INGENEERING
1010 Cowie
Granby P.Q. J2G 1E7
a/s Gérant de l'usine
N.B. Inclure le résumé complet.

"Ce n'est pas un cadeau"

— Rodrigue Biron

Par LOUIS LA ROCHELLE

QUEBEC (PC) — "Ce n'est pas un cadeau." Telle est la réaction du chef de l'Union nationale M. Rodrigue Biron, à la décision du gouvernement fédéral et de son ministre des Finances, M. Jean Chrétien, de remettre aux contribuables québécois sous forme de crédit d'impôts la somme de \$186 millions réclamés par le gouvernement péquiste du Québec en compensation de l'abaissement sélectif de sa taxe de vente.

"Je suis déçu, a déclaré M. Biron, de ses bureaux de Lotbinière où la Presse Canadienne l'a rejoint et lui a annoncé la décision d'Ottawa.

"Je suis déçu. Le ministre semble avoir oublié la décision unanime de l'Assemblée nationale qui appuyait l'attitude du

gouvernement québécois dans cette affaire." Selon le chef de l'UN, la décision annoncée plus tôt hier par le ministre fédéral des Finances aura pour résultat de chambarder le budget du Québec.

"Il faudra que les citoyens, a déclaré M. Biron, remboursent au gouvernement du Québec les sommes qu'ils auront reçues d'Ottawa."

Le chef unioniste a soutenu que la formule Parizeau relativement à la taxe de vente était plus juste que la proposition fédérale et du règlement qui vient d'intervenir unilatéralement de la part d'Ottawa.

"La formule Chrétien est moins juste envers le contribuable québécois", a encore dit le leader unioniste faisant observer que la baisse sélective de la taxe de vente profite aux gagne-

petits et que gros et petits toucheront la même part en vertu de la décision fédérale. De son côté, rejoint à son bureau de Québec, le député de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, critique libéral en matière financière, s'est déclaré en accord avec le geste de M. Chrétien, et cela en dépit du fait que son parti ait soutenu il y a deux semaines à une motion unanime de l'Assemblée nationale approuvant l'attitude du ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau.

"J'aurais préféré une entente entre les deux gouvernements, a déclaré le député de Jean-Talon, mais puisqu'il n'y a pas eu d'entente, je dois dire que la décision de M. Chrétien est conforme au principe de l'autonomie des provinces. Cela est conforme à la tradition défendue par les gouvernements

québécois." La critique la plus violente à la décision fédérale est venue du député indépendant de Beauce-sud, M. Fabien Roy, qui a déclaré au cours d'une interview téléphonique depuis la Beauce que M. Chrétien "sert les intérêts du Parti libéral avant ceux du pays".

"C'est de la politiciannerie, de la vengeance, a commenté M. Roy. Au lieu de servir l'unité canadienne, M. Chrétien fait de la division nationale. C'est là la preuve que le libéral-fédéral veut mettre en tutelle les provinces et particulièrement le Québec."

Le député de Beauce-sud a enfin exprimé le vœu que les libéraux fédéraux francophones "aient assez d'épine dorsale pour servir les intérêts de leur province plutôt que de ramper devant les intérêts du parti".

Entre Québec et Ottawa

La Saskatchewan espère de meilleures relations

REGINA (PC) — Le ministre des Finances de la Saskatchewan, M. Walter Smishek, a formulé lundi l'espoir que la décision du gouvernement fédéral d'alléger le fardeau fiscal des Québécois résoudrait certaines de difficultés entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa.

Lorsqu'on l'a informé de la décision de M. Jean Chrétien, M. Smishek a répondu: "C'est tout un arrangement".

De son côté, le premier ministre Allan Blakeney a refusé de se prononcer.

M. Smishek a expliqué qu'il ne s'opposait pas à la décision fédérale en autant qu'elle réduise les tensions entre les deux paliers de gouvernement. Il a cependant expliqué que plusieurs Québécois ne profiteraient pas de cet argent puisqu'ils ne paient pas d'impôts fédéraux.

Si cet allègement du fardeau des contribuables avait été obtenu par la diminution de la taxe de vente, tous les citoyens auraient pu en profiter, a-t-il dit.

A Toronto, un porte-parole du trésorier Darcy McKeough a déclaré que le ministre ne se prononcerait pas sur la décision du gouvernement fédéral.

"Nous avons toujours cru qu'il s'agissait là d'une question concernant uniquement le gouvernement du Canada et celui du Québec", a simplement dit le porte-parole.

De la part du gouvernement péquiste

Pas encore de réaction

QUEBEC (PC) — Aucun porte-parole du gouvernement péquiste n'avait encore réagi en fin d'après-midi lundi à la décision annoncée plus tôt aux Communes d'Ottawa par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien de consentir aux contribuables un déficit d'impôt de \$85 en compensation pour la décision de leur gouvernement d'abaisser sa taxe de vente de façon sélective.

Au bureau du premier ministre, on indiquait en fin d'après-midi que M. René Lévesque gardait ses commentaires "jusqu'à demain" et qu'il aura l'occasion de se manifester mardi, à la reprise des travaux parlementaires.

Par ailleurs, il était impossible d'entrer en contact avec

le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau qui se trouvait hier dans son comté de l'Assomption.

Il n'était même pas possible de communiquer avec le bureau du ministre à Québec où tout le personnel politique était en réunion et ne souhaitait pas être dérangé.

On a seulement pu apprendre que le ministre des Finances ne sera pas à l'Assemblée nationale aujourd'hui puisqu'il participera à un colloque à l'école des Hautes études commerciales.

Selon ce qu'on en a su, la réaction définitive du gouvernement pourrait être retardée jusqu'à-rès le conseil des ministres de mercredi.

Remboursement fédéral

Suite de la page 1

et comprenait des ententes particulières avec certaines provinces. Le montant alloué au Québec par Ottawa était de \$226 millions, mais M. Parizeau s'est bien gardé de fournir une réponse définitive à M. Chrétien avant la présentation de son budget.

Deux jours plus tard, M. Parizeau annonçait son intention de couper la taxe de vente provinciale uniquement dans les quatre secteurs "mous"... pour un an et exigeait le \$226 millions pour ce faire. Le gouvernement fédéral a rejeté la contre-offre québécoise et maintenu sa proposition: la coupure doit être étendue à tous les produits de consommation.

Ce faisant, le fédéral faisait fondre le montant offert au Québec à \$40 millions, soit l'équivalent d'une réduction de deux points pour six mois sur les textiles, le vêtement, la chaussure et les meubles. Il restait donc \$186 millions dans la balance. Le ministre des Finances a été pris à partie hier avant même de déposer son projet de loi, C-56, aux Communes.

Le chef du Nouveau Parti

Démocratique, M. Ed Broadbent a rappelé que la proposition du Québec a reçu l'appui unanime de l'Assemblée nationale, qu'elle est supportée par l'opposi-

tion à Ottawa et que M. Claude Ryan lui-même, le nouveau leader des libéraux provinciaux, s'est prononcé en sa faveur pour demander à M. Chrétien de réviser sa position.

Il a accusé le ministre de faire du chantage sur le Québec et de promouvoir la désunion du Canada.

Quant au député créditiste de Témiscamingue, M. Gilles Caouette, il a soutenu que la solution Chrétien est injuste pour ceux qui ne paient pas d'impôt fédéral.

Enfin, le député conservateur de Brome-Missisquoi, M. Heward Graftey, il a affirmé qu'il s'agit d'un "dangereux précédent" et que son parti va proposer un amendement au projet de loi.

Le président de l'Association conservatrice du Québec estime en effet que le projet de loi passe au-dessus de la tête du gouvernement québécois et ne peut conduire qu'à la confrontation. Selon lui, la législation porte atteinte à une juridiction provinciale et ne supporte rien les objectifs recherchés par M. Chrétien dans son budget.

"Chrétien a commis une maladresse la première fois, a-t-il dit, mais je crois qu'il a encore été plus maladroit ce coup-ci."

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL À L'EMPLOI EST EN MARCHÉ!

Réduisez vos impôts en créant des emplois! Activez vos affaires et stimulez notre économie!



Le Programme fédéral de crédit d'impôt à l'emploi a pour but de stimuler notre économie en subventionnant la création d'emplois. La plupart des entreprises canadiennes imposables peuvent en profiter si elles observent les règlements régissant la bonne marche du programme.

Comment fonctionne le programme?

Le gouvernement fédéral accorde des crédits d'impôt à toute entreprise participante qui crée des emplois supplémentaires découlant directement des dispositions de ce programme.

Ces crédits correspondent à un montant de \$1.50 à \$2.00 l'heure par nouvel emploi selon la région, pour un maximum de neuf mois. Ces crédits d'impôt fédéral sont imposables et non remboursables; la partie non utilisée dans l'année peut être reportée sur une période allant jusqu'à 5 ans.

Qui peut en bénéficier?

Ce programme fédéral est offert à la quasi-totalité des entreprises ayant au moins un an d'existence.

Participez immédiatement au Programme! Bénéficiez de ses avantages!

Employment and Immigration Canada / Emploi et Immigration Canada
Bud Cullen, Ministre / Bud Cullen, Ministre

Nouveaux emplois

Les nouveaux emplois devront avoir une durée d'au moins trois mois. Ils seront accordés à des personnes qui étaient sans emploi depuis au moins huit semaines et inscrites au Centre de Main-d'oeuvre du Canada.

Si vous n'avez pas reçu la brochure explicative au sujet du programme, obtenez-la au Centre de Main-d'oeuvre du Canada ou au Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez vous.



Propriétaires de petites et moyennes entreprises...

nous vous offrons les services suivants:

- Aide financière
- Consultation (CASE)
- Formation en gestion
- Information sur les programmes gouvernementaux d'aide à l'entreprise

La BFD peut-elle vous aider?

Venez rencontrer notre représentant

JACQUES BEAUDOIN

à: Centre de Main d'Oeuvre du Canada de Waterloo

le: 17 mai 1978

BF
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

161, rue Principale
Granby, Québec Tél: 372-5202